

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens



PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

Bilan d'activité
2018



Fonds Social Européen

SOMMAIRE

1 - LE PUBLIC RSA	3
1.1 Répartition des allocataires du RSA par type de prestation.....	4
1.2 Répartition des bénéficiaires de la prime d'activité dans le Val d'Oise	4
1.3 Evolution du nombre d'allocataires du RSA sur la période 2009-2018.....	5
✓ 1.3.1 Courbe d'évolution des allocataires en Val d'Oise.....	5
✓ 1.3.2 Les entrées dans le dispositif, par année.....	5
✓ 1.3.3 Evolution du nombre de personnes couvertes.....	6
✓ 1.3.4 Le Val d'Oise en Ile de France au 31/12/2018.....	6
✓ 1.3.5 Les allocataires du RSA socle sur les territoires du Département	7
1.4 Profil de l'ensemble des allocataires.....	8
✓ 1.4.1 Age	8
✓ 1.4.2 Situation familiale.....	8
✓ 1.4.3 Ancienneté dans le dispositif.....	9
2 - LES INDICATEURS D'ACTIVITE	9
2.1 Les orientations	9
2.2 L'organisation départementale des équipes pluridisciplinaires RSA	11
✓ 2.2.1 Les contrats d'engagements réciproques (CER).....	11
✓ 2.2.2 La politique des droits et devoirs.....	14
2.3 Les recours administratifs et contentieux	15
2.4 La politique de maîtrise des dépenses du RSA et de lutte contre la fraude	16
✓ 2.4.1 Les mesures mises en œuvre par le Département	16
✓ 2.4.2 La lutte contre la fraude mise en œuvre par la CAF.....	19
2.5 La récupération des indus de RSA	19
3 - LES INDICATEURS FINANCIERS	21
3.1 L'allocation.....	21
✓ 3.1.1 Les dépenses et les recettes encaissées par le Département au titre de la compensation des allocations du RSA.....	21
3.2 Les crédits d'insertion	21
✓ 3.2.1 Les dépenses au titre des actions d'insertion	21
✓ 3.2.2 Les recettes au titre de la politique d'insertion : la mobilisation du Fonds Social Européen.....	22
4 - LA POLITIQUE D'INSERTION VALDOISIENNE	23
Détail des résultats selon le type d'accompagnement (Politique d'Insertion valdoisienne).....	25
5- LES FICHES-BILAN DES ACTIONS	28

1 - Le public RSA

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 est une prestation destinée à assurer à des personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition de leur foyer.

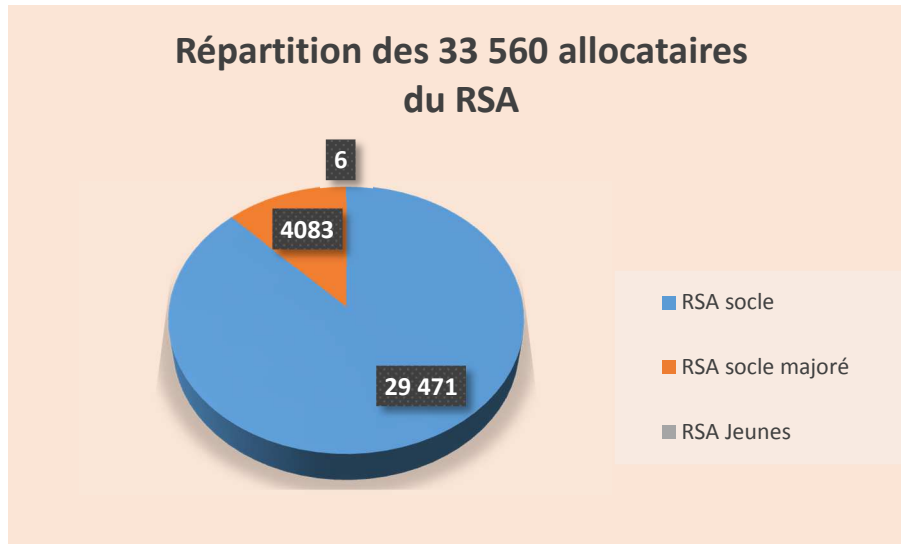
Le bénéfice du RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 25 ans si elles sont parents isolés ou si elles justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

- **Le RSA socle** est versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le Conseil départemental.
- **Le RSA Socle Majoré** est versé, sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. Il s'agit d'une allocation pour des personnes dites « isolées » avec enfants. Il est financé par le Conseil départemental.
- **Le RSA Jeunes** est versé aux personnes de moins de 25 ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité qui ont, dans les 3 années précédant la demande, travaillé 2 ans, soit au moins 3 214 heures. Il est financé par l'Etat.
- **La Prime d'Activité** a remplacé le 1^{er} janvier 2016 le RSA activité. Il s'agit d'une prestation financée par l'Etat et destinée aux travailleurs modestes afin de compléter leurs revenus. Son bénéfice et son montant sont conditionnés aux ressources et à la situation familiale du demandeur.

1.1 Répartition des allocataires du RSA par type de prestation

Le nombre total des allocataires du RSA au 31 décembre 2018 s'élève à **33 560** :

- 29 471 allocataires perçoivent le RSA socle, soit 87,81 %
- 4 083 allocataires perçoivent le RSA majoré (parents isolés), soit 12,16 %
- 6 allocataires perçoivent le RSA jeune



1.2 Répartition des bénéficiaires de la prime d'activité dans le Val d'Oise

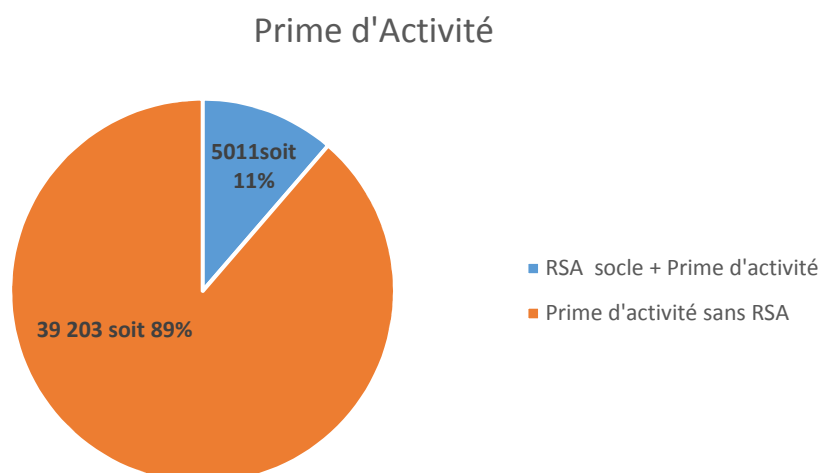
La prime d'activité est financée par l'Etat. Elle est versée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la CAF ou la MSA.

En fonction de leurs revenus d'activité, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le RSA socle.

Au 31 décembre 2018, 39 203 Valdoisiens perçoivent la prime d'activité soit 89%. (39 203 + 5 011 = 44 214)

5 011 personnes soit 11,33 % des Valdoisiens qui perçoivent la prime d'activité sont bénéficiaires du RSA.

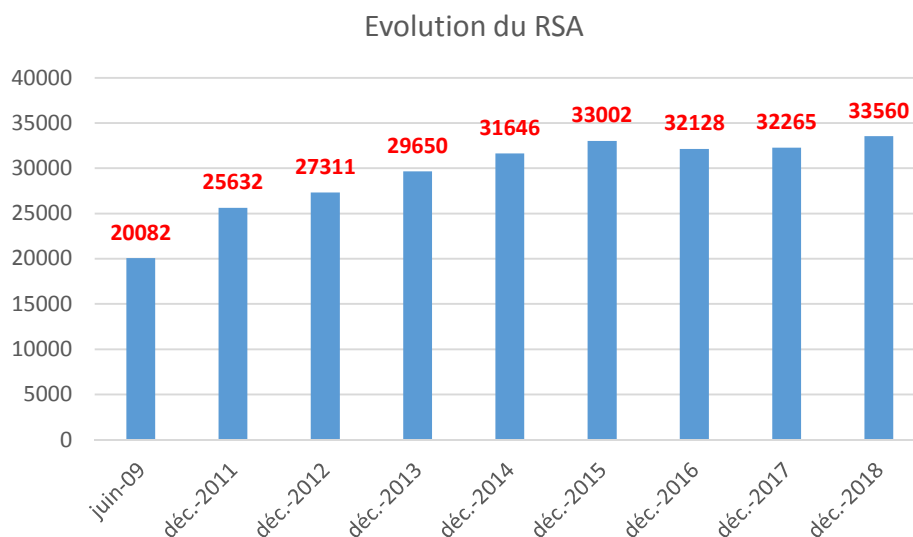
14,9% des allocataires du RSA exercent une activité et perçoivent la prime d'activité.



1.3 Evolution du nombre d'allocataires du RSA sur la période 2009-2018

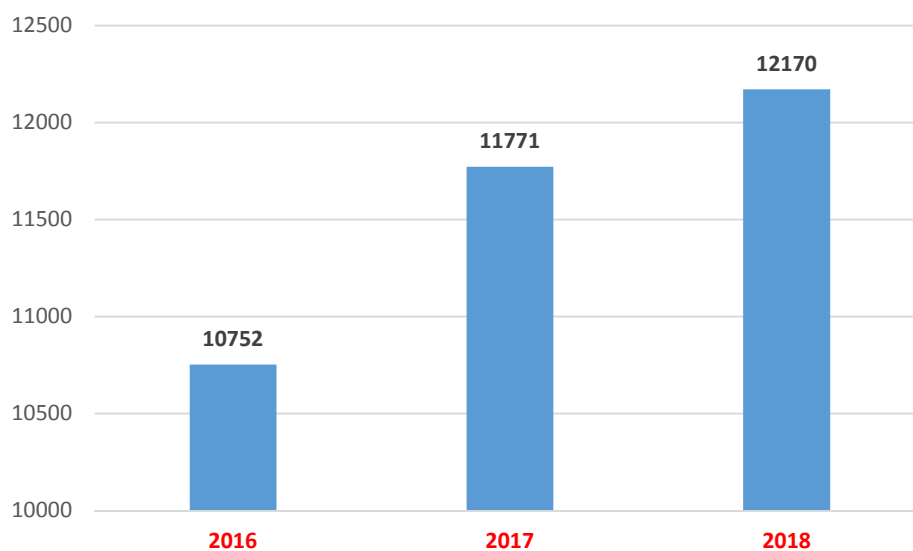
✓ 1.3.1 Courbe d'évolution des allocataires en Val d'Oise

De juin 2009 à décembre 2018



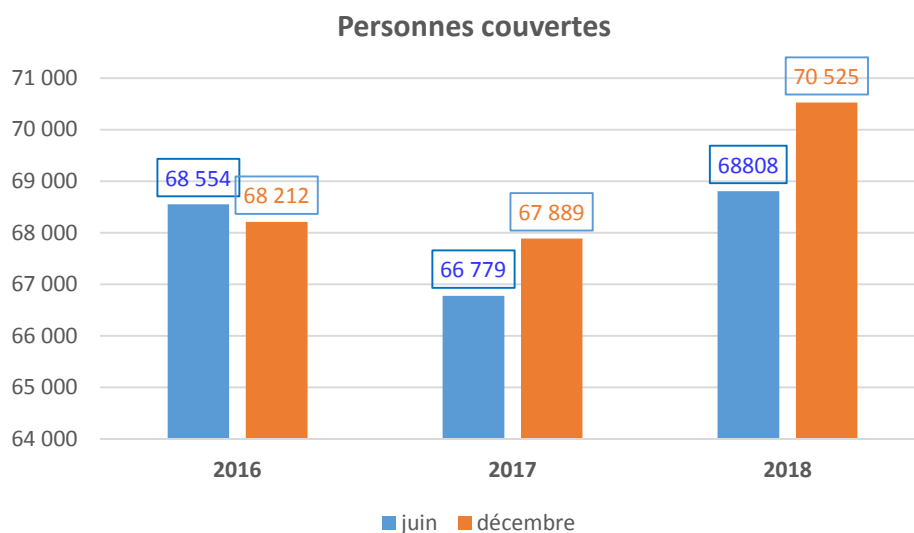
Entre décembre 2017 et décembre 2018, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de + 4%.

✓ 1.3.2 Les entrées dans le dispositif, par année



La mise en œuvre de la téléprocédure en décembre 2017 s'est accompagnée d'une augmentation des demandes de RSA formulées sur www.caf.fr, et d'une augmentation des ouvertures de droits (entrées).

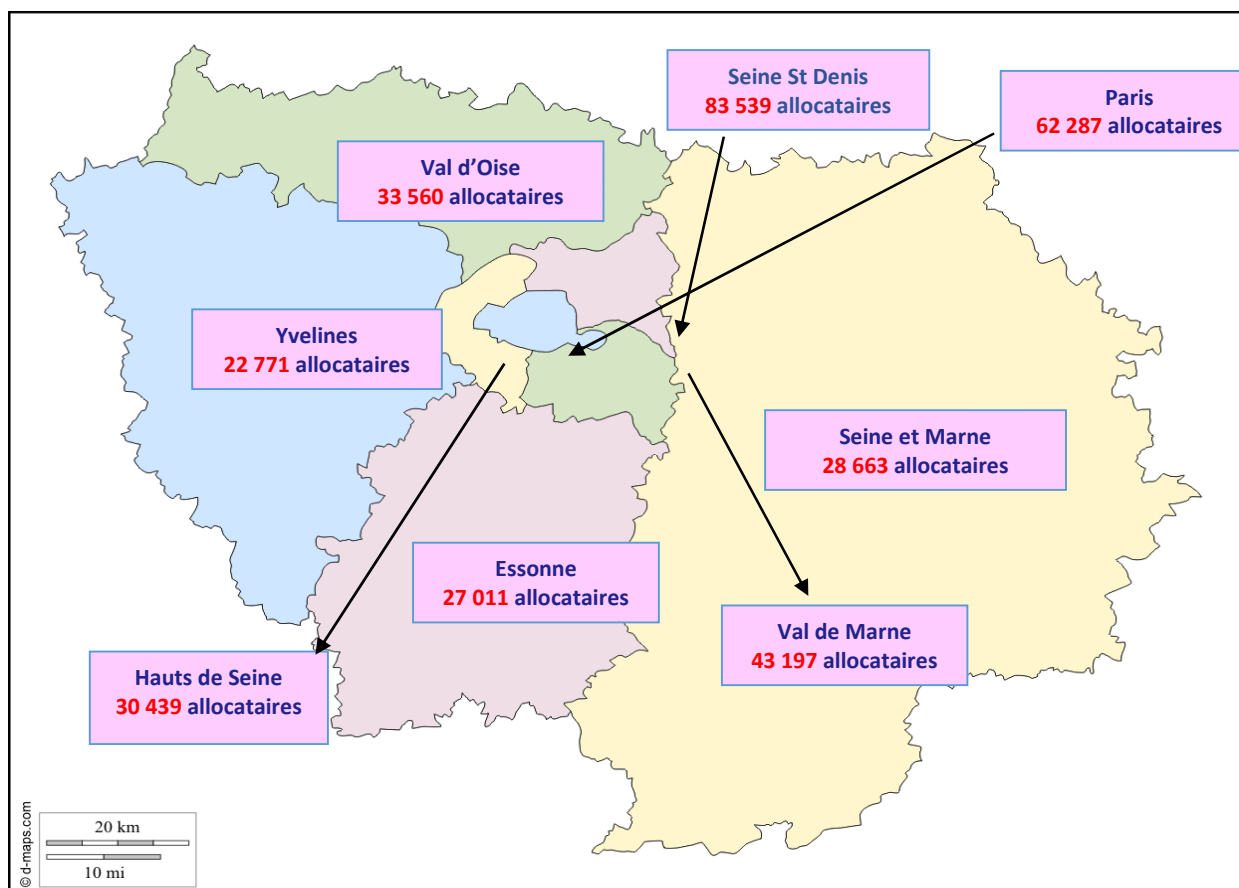
✓ 1.3.3 Evolution du nombre de personnes couvertes



Les personnes couvertes par le dispositif RSA correspondent à l'ensemble des membres du foyer.

Entre décembre 2017 et décembre 2018, le nombre de personnes couvertes dans le cadre du dispositif RSA a augmenté de 96 %.

✓ 1.3.4 Le Val d'Oise en Ile de France au 31/12/2018



Au niveau national, au 31 décembre 2018, le Val d'Oise est le 15^{ème} département pour le nombre d'allocataires du RSA. Trois autres départements franciliens sont également classés dans les 15 premiers départements : la Seine-Saint-Denis (3^{ème}), Paris (5^{ème}) et le Val de Marne (11^{ème}).

	Seine-Saint-Denis	Paris	Val de Marne	Hauts de Seine	Seine et Marne	Essonne	Yvelines	Val d'Oise
2013	93 702	79 186	47 109	38 771	34 867	30 413	26 975	37 334
2014	98 405	82 375	49 472	40 825	37 740	33 293	29 637	40 286
2015	103 298	83 252	51 750	41 397	40 039	35 589	31 622	42 880
2016*	81 324	63 280	39 537	29 745	28 277	25 598	21 413	32 128
2017	81 702	61 415	40 603	29 975	28 013	25 413	21 342	32 265
2018	83 539	62 287	43 197	30 439	28 663	27 011	22 771	33 560
Evolution 2017-2018	2,25%	1,42%	6,39%	1,55%	2,32%	6,29%	6,70%	4,01%

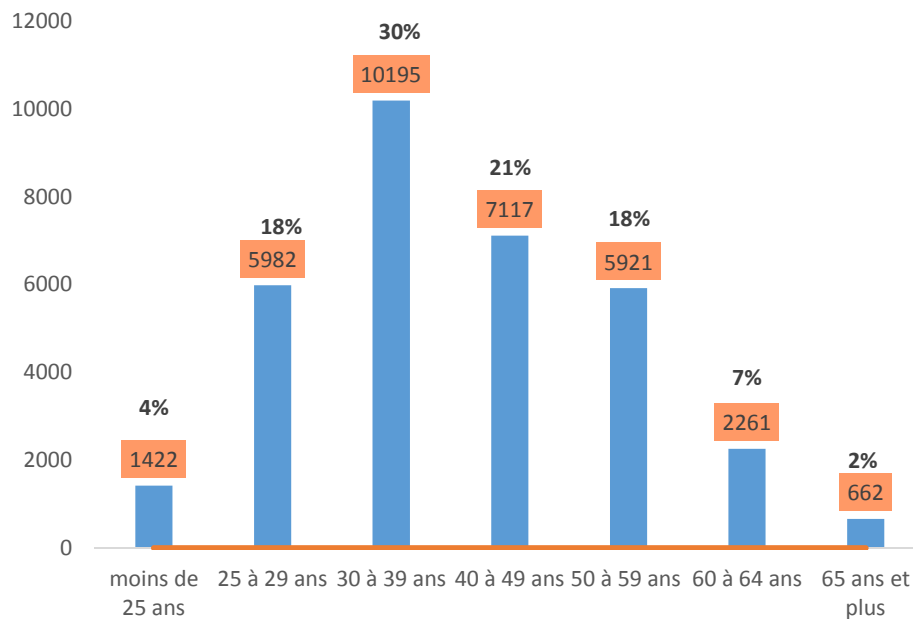
*A compter de 2016, la prime d'activité (gestion Etat) a remplacé le RSA activité, ce qui a fait baisser mécaniquement le nombre d'allocataires du RSA.

✓ 1.3.5 Les allocataires du RSA socle sur les territoires du Département

Territoire	Nombre d'allocataires du RSA au 31/12/2018	% du territoire
<i>Cergy-Pontoise/Vexin</i>	6 644	19,8 %
<i>Pays de France</i>	2 885	8,6 %
<i>Plaine de France</i>	9 731	29 %
<i>Rives de Seine</i>	8 959	26,7 %
<i>Vallée de Montmorency</i>	5 335	15,9 %
Val d'Oise	33 554	100 %

1.4 Profil de l'ensemble des allocataires

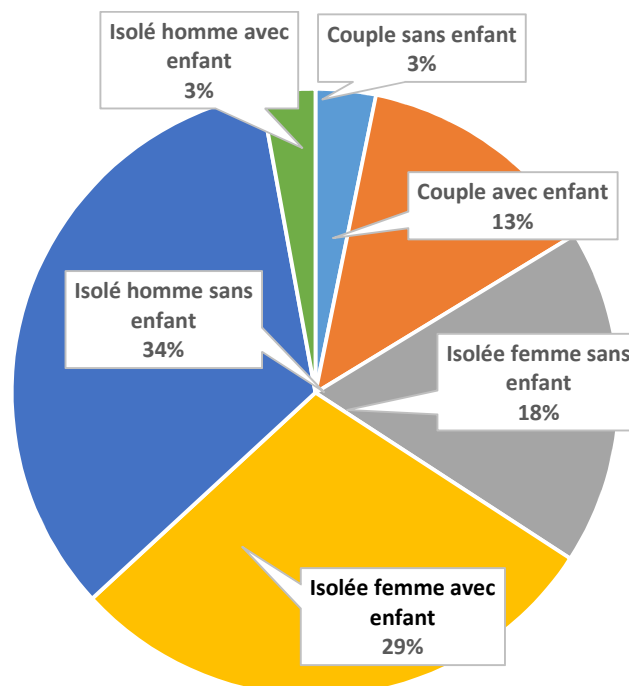
✓ 1.4.1 Age



✓ 1.4.2 Situation familiale

La mise en œuvre du RSA en juin 2009, avec l'intégration des bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (API) dans le dispositif a considérablement modifié le profil des bénéficiaires du RSA. Cette catégorie est désormais fortement représentée avec **29 %** de femmes isolées avec enfant et **34 %** d'hommes isolés sans enfant. La tendance reste la même d'une année sur l'autre.

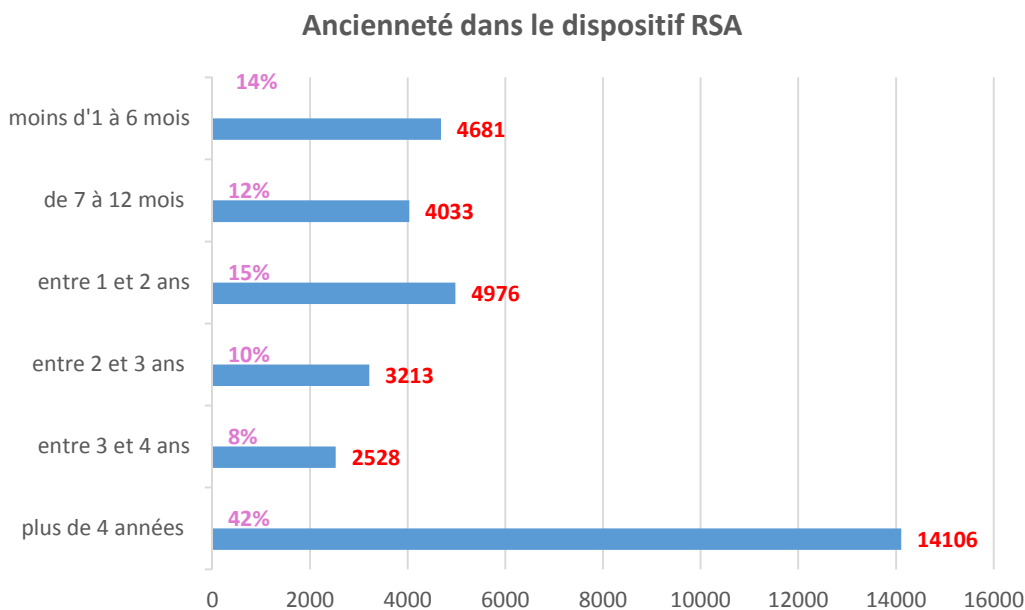
Les femmes sont sur représentées dans le dispositif RSA : 55,06 % des allocataires du RSA sont des femmes.



✓ 1.4.3 Ancienneté dans le dispositif

41 % des allocataires restent dans le dispositif entre 1 mois et 2 ans, ce qui montre un fort turn-over.

La part de bénéficiaires qui sont dans le dispositif RSA depuis plus de 4 ans (42%), continue d'augmenter.



2 - Les indicateurs d'activité

2.1 Les orientations

La Présidente du Conseil départemental est responsable de l'orientation des bénéficiaires du RSA **soumis aux droits et devoirs**. Cette notion signifie que la personne a une obligation d'engager des démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle. Dans le Val d'Oise, **33 560** personnes étaient concernées au 31 décembre 2018.

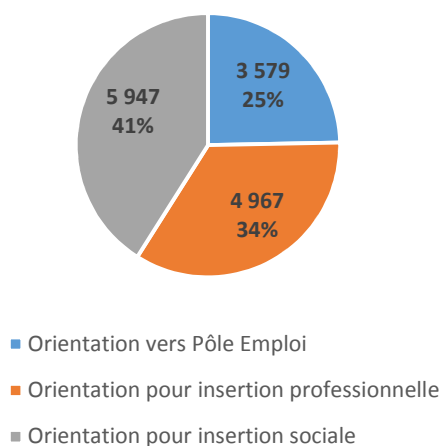
Cette obligation des droits et devoirs s'applique si les deux conditions cumulatives suivantes sont réunies :

- les ressources du foyer bénéficiaire du RSA sont inférieures au niveau du montant forfaitaire. A titre d'exemple en avril 2018, ce montant forfaitaire est de 550,63 € pour une personne seule sans enfant et de 1 153 ,95 € pour un couple avec 2 enfants ;
- le bénéficiaire du RSA est sans emploi ou ne tire de l'exercice d'une activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 €.

Au Conseil départemental du Val d'Oise, il existe des familles d'orientations possibles qui correspondent à des types d'accompagnement.

Type d'orientation	Type de parcours d'accompagnement
Orientation pour insertion professionnelle (34 %)	Actions « Préparation et accès à l'emploi », « Placement en emploi », « Contrats aidés », « Associations intermédiaires », Actions de droit commun,
Orientation vers Pôle emploi (25 %)	Pôle emploi
Orientation pour insertion sociale le Département (41 %)	Actions « Accompagnement social, évaluation, orientation » « Dynamique et projet », Accompagnement par les CCAS, Actions de droits commun,

Type d'orientations en 2018

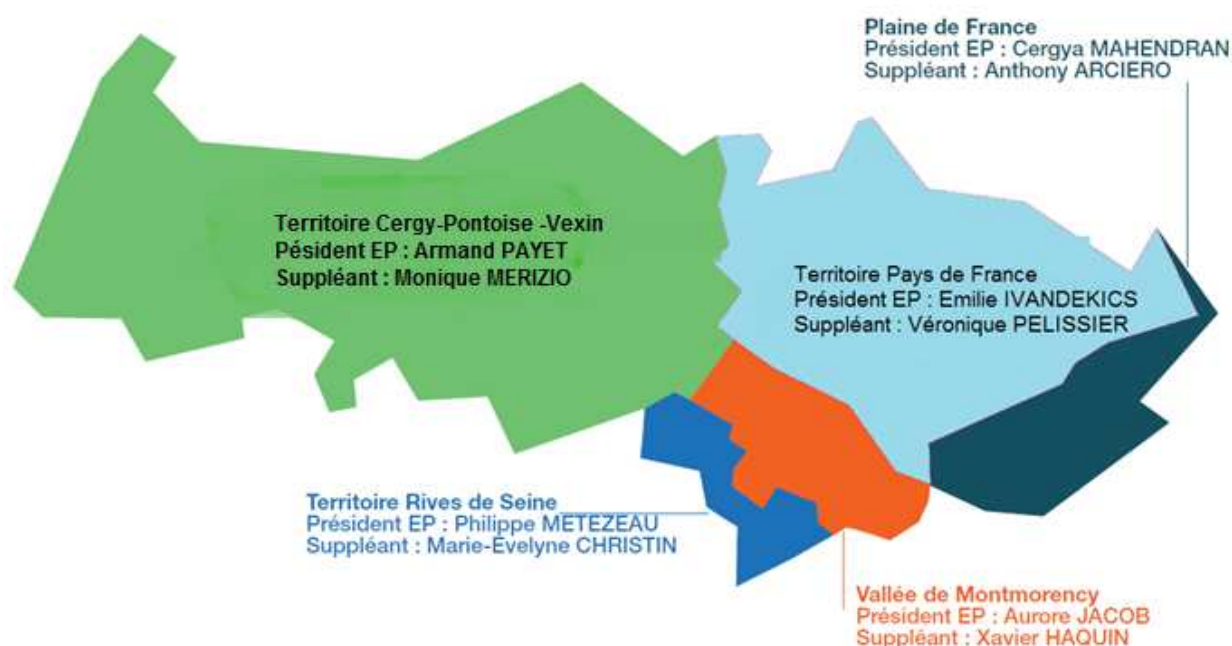


La répartition entre les orientations de type « professionnel » ou de type « social » est stable depuis plusieurs années.

2.2 L'organisation départementale des équipes pluridisciplinaires RSA

La Présidente du Conseil départemental s'appuie sur deux types de commissions locales pour le suivi des parcours d'insertion : les équipes pluridisciplinaires élargies et les équipes pluridisciplinaires restreintes.

Un règlement intérieur détaille leurs rôles et modalités d'organisation conformément à la loi généralisant le RSA. Le découpage des cinq équipes pluridisciplinaires correspond au territoire des cinq Missions insertion. Ces commissions sont présidées par des Conseillers départementaux.



✓ 2.2.1 Les contrats d'engagements réciproques (CER)

Les équipes pluridisciplinaires élargies (EP) ont pour rôle d'examiner les Contrats d'Engagements Réciproques « complexes » et d'émettre un avis sur la validation du contrat, l'ajournement, le refus ou la demande de convocation devant les membres de l'équipe pluridisciplinaire restreinte (EPR).

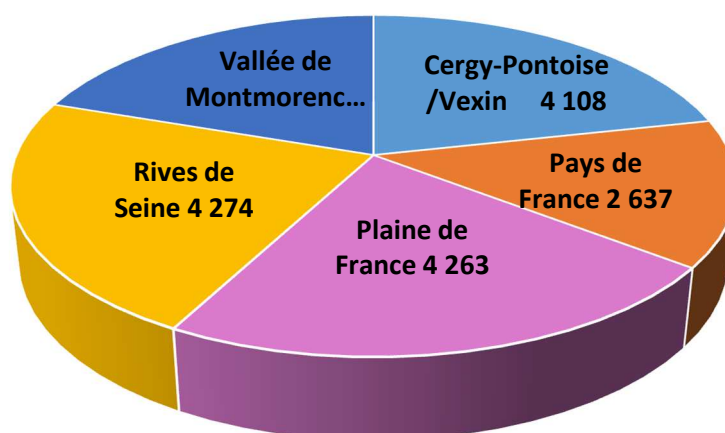
Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Les équipes pluridisciplinaires élargies réunissent un conseiller départemental qui préside l'équipe pluridisciplinaire RSA, un représentant du service public de l'emploi (Pôle Emploi), des représentants des structures d'insertion conventionnées dans le cadre du PDI, des représentants des services en charge de l'instruction et du suivi (CCAS, service social départemental, CAF), des représentants des bénéficiaires du RSA, le responsable de la Mission Insertion et le conseiller en insertion assurant la présentation des dossiers.

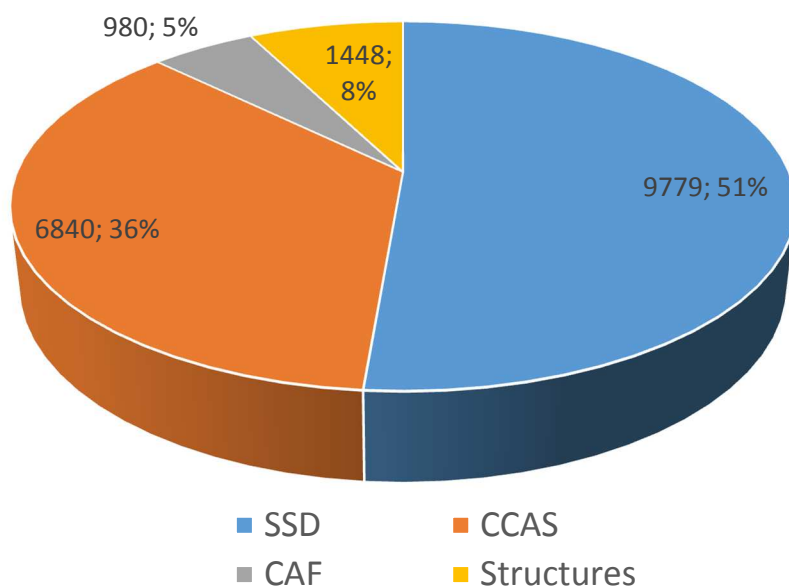
Sur la totalité des 19 047 contrats d'engagements RSA signés, 7,70 % d'entre eux sont « complexes » et font l'objet d'un passage en équipe pluridisciplinaire élargie.

	Nb CER 2018	simple	% simple	complexe	% complexe
Cergy-Pontoise/Vexin	4 108	3812	92,79%	296	7,21%
Pays de France	2 637	2326	88,20%	311	11,80%
Plaine de France	4 263	4030	94,53%	233	5,47%
Rives de Seine	4 274	3907	91,42%	367	8,58%
Vallée de Montmorency	3 765	3506	93,11%	259	6,89%
Val d'Oise	19 047	17581	92,30%	1467	7,70%

Total des CER signés en 2018 : 19 047



Répartition des 19 047 CER signés par service instructeur



Taux de contractualisation par territoire

Le taux de contractualisation est calculé à partir du nombre total des Contrats d'Engagement Réciproque (CER) et des Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi (PPAE) actifs, après déduction des doubles parcours, rapporté au nombre total de personnes soumises à Droits et Devoirs.

Territoire	Taux de contractualisation
Cergy-Pontoise Vexin	78,68%
Pays de France	97,26%
Plaine de France	68,00%
Rives de Seine	69,53%
Vallée de Montmorency	83,57%
VAL D'OISE	75,53%

✓ 2.2.2 La politique des droits et devoirs

Les équipes pluridisciplinaires restreintes (EPR) sont chargées de convoquer et recevoir les bénéficiaires du RSA qui ne respectent pas leurs obligations (non signature du contrat, non renouvellement ou non-respect).

Les EPR ont un rôle pédagogique de rappel des droits et obligations liés au RSA. En effet, au cours de l'audition, la personne est entendue et une recherche de solution adaptée à sa situation lui est proposée. Néanmoins, l'absence à la convocation ou le refus de suivi peuvent aboutir à la suspension du RSA.

Ainsi en 2018, **3 460** personnes ont été concernées par la procédure de rappel des droits et devoirs. La procédure d'audition comporte deux étapes définies, conformément à la réglementation relative au RSA :

- courrier d'avertissement
- convocation en équipe pluridisciplinaire restreinte.

Tout au long de la procédure de suspension/réduction, le bénéficiaire du RSA peut justifier de sa situation personnelle et/ou professionnelle en transmettant des justificatifs d'absence, ou en signant un nouveau Contrat d'Engagement Réciproque (CER) validé par l'Equipe Pluridisciplinaire.

Les demandes de suspensions ou réductions de l'allocation du RSA sont ensuite mises en œuvre par la CAF. Au final, **1 842** personnes ont vu leur allocation suspendue voire supprimée. Il s'agit de celles qui ne se sont pas présentées à la convocation ou qui ont refusé le suivi proposé.

L'activité des Equipes Pluridisciplinaires Restreintes (EPR) sur les territoires en 2018

	Avertissements	Convocations (pers. qui ont pris rdv)	Suspension/Réduction
Cergy-Pontoise/Vexin	899	348	439
Pays de France	439	158	281
Plaine de France	564	88	298
Rives de Seine	765	341	461
Vallée de Montmorency	793	340	363
Total Val d'Oise	3 460	1 275	1 842

2.3 Les recours administratifs et contentieux

Le bénéficiaire du RSA peut exercer un recours administratif ou contentieux à l'encontre d'une décision du Président du Conseil départemental : refus d'ouverture de droit, montant du RSA accordé, radiation, suspension. L'action en vue du paiement du Revenu de Solidarité Active se prescrit par deux ans.

Deux phases sont à distinguer dans la procédure de recours :

➤ Le recours administratif préalable

Conformément à l'article L.262-47 du CASF, le bénéficiaire du RSA qui conteste une décision doit préalablement adresser un recours administratif (ou gracieux) au Président du Conseil départemental. Ce recours administratif n'est pas suspensif, sauf s'il est dirigé contre une décision de récupération de l'indu. Le Département procède à un réexamen du dossier et peut être amené à demander des justificatifs complémentaires.

Au total 901 recours administratifs concernant le Revenu de Solidarité Active ont été formulés auprès du Président du Conseil départemental durant l'année 2018, soit 75 recours en moyenne par mois. Tous les courriers reçus ont été étudiés. 35% ont été suivis d'une réponse favorable. Les principaux motifs de recours ont porté sur des remises de dettes ou de contestations de créance (39,18 %), les suspensions de droit ou radiations pour ressources supérieures au plafond (7,33 %).

Principaux motifs de recours administratifs RSA en 2018

Motif du recours administratif	nombre procédures	Pourcentage
Remise de Dettes	195	21,64%
Créance RSA	158	17,54%
Non-respect du contrat (susp/rad)	120	13,32%
Ressources supérieures (r/s/rad)	66	7,33%
Dates de paiement - rétroactivité	43	4,77%
Autre motif	43	4,77%
Montant de l'allocation	36	4,00%
Retenue	32	3,55%
Conditions	29	3,22%
Titre de séjour (rej/ Susp/ rad)	26	2,89%
Pension de retraite non val. (s/ rad)	19	2,11%
Retard DTR (susp/rad)	19	2,11%
Appel de pièces (rej,susp,rad)	12	1,33%
Contrôle CAF (rej/ Susp/ rad)	12	1,33%
Contrôle PCD	11	1,22%

➤ **Le recours juridictionnel ou contentieux**

Suite à la réponse ou à la non réponse au recours administratif préalable, le requérant dispose d'un délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif. A noter que l'absence de réponse du Département pendant deux mois équivaut à un refus.

En 2018, 35 recours contentieux ont été formés devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et 1 en cours d'administrative d'appel.

Au 31 décembre 2018, 32 ordonnances de jugement ont été prononcées dont 3 annulations de la décision du Département.

Bilan des Recours contentieux (tribunal administratif) depuis 2009

	Nbre de recours contentieux devant le TA	Nbre de décisions du TA pour l'année de référence	Rejet de la requête	Annulation de la décision du Conseil Départemental	Enjeu financier RSA socle
2009	3	3	3	0	7 580 €
2010	12	12	11	1	17 019 €
2011	19	19	18	1	30 002 €
2012	25	25	24	1	77 069 €
2013	37	32	30	2	91 944 €
2014	65	57	54	3	176 301 €
2015	54	21	20	1	158 009 €
2016	32	15	9	1	89 449 €
2017	38	19	16	1	219 661 €
2018	35	32	21	3	109 662 €
TOTAL	320	235	206	14	976 696 €

Majoritairement, les recours contentieux concernent des créances de RSA.

2.4 La politique de maîtrise des dépenses du RSA et de lutte contre la fraude

✓ 2.4.1 Les mesures mises en œuvre par le Département

L'Assemblée Départementale a approuvé par délibération du 24 juin 2016 une série de mesures visant à maîtriser les dépenses du RSA par un renforcement du contrôle et de la lutte contre la fraude.

Il s'agit de :

- La création d'une commission « amendes RSA » chargée de statuer sur les dossiers de fraudes au RSA ;
- La mise en place de mesures de vérifications administratives, à travers la création d'un pôle contrôle RSA en 2017 ;
- La généralisation d'une opération exceptionnelle de convocations dite « perdus de vue » visant à reprendre contact avec 5 417 bénéficiaires du RSA non suivis (durée 18 mois).

➤ **La commission des amendes RSA**

Les membres de la commission ont examiné des dossiers contrôlés par la CAF et pour lesquels une suspicion de fraude avait été identifiée.

Les dossiers présentant une certaine gravité du fait du caractère intentionnel ou du fait d'un montant de créance de RSA élevé ont fait l'objet d'une sanction financière ou d'un avertissement. Le montant des amendes RSA réclamé aux bénéficiaires repose sur un barème qui dépend du montant de la créance RSA.

En 2018, la commission des amendes RSA s'est réunie 4 fois et a examiné 187 dossiers de suspicion de fraude. Ses conclusions ont été les suivantes :

- 71 avertissements.
- 111 amendes prononcées (entre 150 € et 1 600 € sebn le montant du préjudice financier)
- 5 ajournements;

Montant	150 €	300 €	450 €	600 €	800 €	900 €	1 300 €	1 600 €
Nombre	53	23	2	11	0	13	4	5
Montant total	7 950 €	6 900 €	900 €	6 600 €	0 €	11 700 €	5 200 €	8 000 €
Montant total des amendes								
47 250 €								

Pour 2018, le montant total des amendes appliquées s'élève à 47 250 €.

Motifs suspicions de fraudes	nombre
Ressources non déclarées :	146 (78,07%)
Situation familiale non déclarée :	23 (12,29%)
Situation professionnelle non déclarée :	12 (6,41%)
Séjour à l'étranger non déclaré :	6 (3,20%)
TOTAL	187

➤ Le pôle contrôle RSA

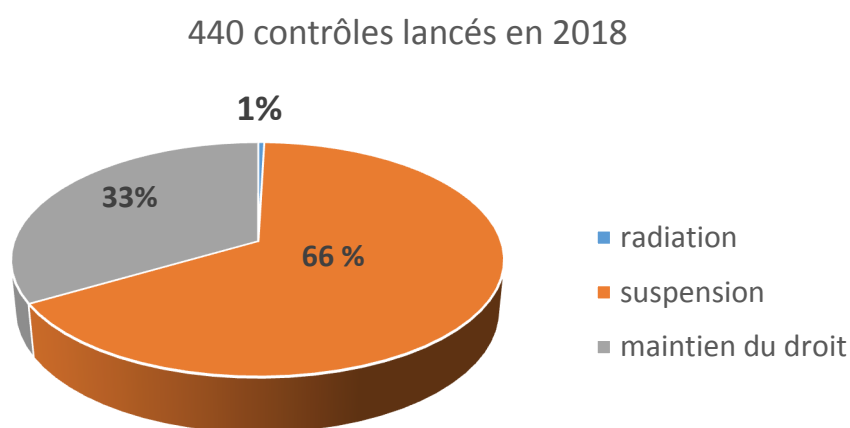
Le Département a souhaité créer un pôle contrôle RSA dont les missions sont les suivantes :

- Procéder à des vérifications administratives sur des dossiers ciblés, en s'appuyant sur des justificatifs fournis par les usagers et en utilisant les outils informatiques mis à disposition par les autres administrations ;
- Assurer une coordination de la lutte contre la fraude avec les contrôleurs de la CAF ;
- Etre l'interlocuteur et le relais des professionnels de l'action sociale pour les situations individuelles.

Le mode opératoire utilisé est l'envoi d'un questionnaire détaillé aux allocataires contrôlés, avec une demande de justificatifs qui comprend notamment les relevés bancaires des douze derniers mois.

En 2018, 440 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle. Parmi ces dossiers :

- 291 ont fait l'objet d'une suspension de l'allocation
- 77 ont fait l'objet d'une demande de re-calcul du droit



Soit pour l'année 2018 une économie de **615 896 €** : 439 210 € au titre des suspensions et 176 686 € de créances détectées.

➤ **Les opérations « perdus de vue »**

Une opération exceptionnelle de convocation dite « perdus de vue » a ciblé 5 417 bénéficiaires du RSA entre août 2017 et février 2019 (18 mois). Il s'agissait de réaliser un bilan individuel et d'orienter les usagers non suivis vers une formation professionnelle, ou un accompagnement individualisé en tenant compte des possibilités et/ou difficultés de chaque personne.

Les opérateurs du PDI retenus pour réaliser le bilan-diagnostic et l'accès à un parcours individualisé :
VIE, IFAC 95, AGROFORM

Le bilan final de l'action réalisé sur la base de 5417 personnes fait apparaître :

- Un taux de présence aux convocations de 52,5 % ;
- 2 848 contrats d'engagements signés (Pôle emploi, organismes conventionnés du PDI, parcours santé, accompagnement social...) ;
- 202 personnes ont accédé à une formation ;
- 232 personnes ont retrouvé un emploi ou ont créé une activité indépendante.

Et, pour le volet rappel des droits et devoirs :

- 802 personnes dont l'allocation du RSA a été réduite ou suspendue ;
- Un coût évité de 1 500 000 € (non versement du RSA)

Les agents du pôle gestion de l'allocation RSA et du contrôle ont géré en 2018 les notifications de décisions individuelles concernant le droit RSA, ainsi que les appels téléphoniques des usagers.

✓ 2.4.2 La lutte contre la fraude mise en œuvre par la CAF

Dans le cadre de la convention de gestion du RSA, le Département s'appuie sur les moyens du Pôle Contrôle de la CAF du Val d'Oise pour mettre en œuvre sa politique de lutte contre la fraude.

Dans le Val d'Oise, douze contrôleurs assermentés exercent des missions au domicile et s'appuient sur les fichiers des administrations publiques. En cas de fausse déclaration, le bénéficiaire doit reverser les montants de RSA indûment perçus et peut faire l'objet d'un dépôt de plainte.

- En 2018, 1 506 contrôles sur place ont été ciblés spécifiquement sur le RSA, soit 56 % des contrôles réalisés par le Pôle Contrôle de la CAF sur la période. Les services du Département ont été à l'origine de 52 demandes de contrôles sur place.

Les services de la CAF réalisent également des contrôles administratifs sur pièces. Ces contrôles informatiques et sur place ont amené à un arrêt de versement du RSA, à une créance ou à un rappel de paiement.

Les principaux motifs de fraudes constatés sont : l'activité professionnelle ou les ressources non déclarées et la vie maritale dissimulée.

2.5 La récupération des indus de RSA

Un indu de RSA est un montant d'allocations versé à tort par la CAF dont l'origine est frauduleuse ou non. On estime dans le Val d'Oise que 90 % des indus ne sont pas frauduleux et sont générés par une actualisation décalée dans le temps de la situation de la personne (de un à cinq mois).

Les principaux faits générateurs d'indus sont les suivants :

- Reprise d'activité non signalée ou signalée tardivement,
- Autres revenus non déclarés (pension, chômage, retraite, revenu foncier...)
- Changement de situation familiale (séparation, divorce, mariage, départ d'un enfant),
- Vie maritale non déclarée,
- Absence du territoire national,
- Erreur de traitement administratif.

Une fois détecté, l'indu est notifié à l'allocataire du RSA qui se voit appliquer une retenue mensuelle sur ses prestations sociales et familiales en cours. La question des indus constitue un enjeu financier majeur pour le Département, ainsi qu'une source de complexité pour les allocataires.

L'amélioration continue des détections d'indus opérées par les CAF avec une généralisation des croisements de fichiers avec diverses administrations explique l'augmentation des indus détectés depuis plusieurs années.

La récupération des indus « à la source » opérée par la CAF reste le moyen le plus efficace puisque 90 % des créances sont récupérées de cette manière.

Depuis juin 2018, le Département a également confié à la CAF, par convention, la gestion de télé recouvrement amiable des indus relatifs aux bénéficiaires du RSA, dès lors que la CAF ne peut récupérer l'indu sur aucune prestation

L'objectif est d'obtenir le remboursement de l'indu dans un délai écourté pour éviter le transfert par la CAF des indus au Conseil départemental et le recours à une procédure contentieuse ou la prescription de l'action en récupération des indus ; d'améliorer la relation de service vis-à-vis de l'allocataire concerné et d'adapter, au besoin, les modalités » de remboursement à sa situation personnelle.

Cette procédure a permis d'obtenir 131 accords de remboursement pour 141 242 € dont 21 504 € d'encaissement immédiat par carte bleue.

Ainsi, ne sont transférés au Département que les indus qui concernent les ex- allocataires qui ne perçoivent plus aucune prestation sociale ou familiale de la part de la CAF et n'entrent pas dans les critères du télé recouvrement.

Récupération des Indus RSA entre 2014 et 2018

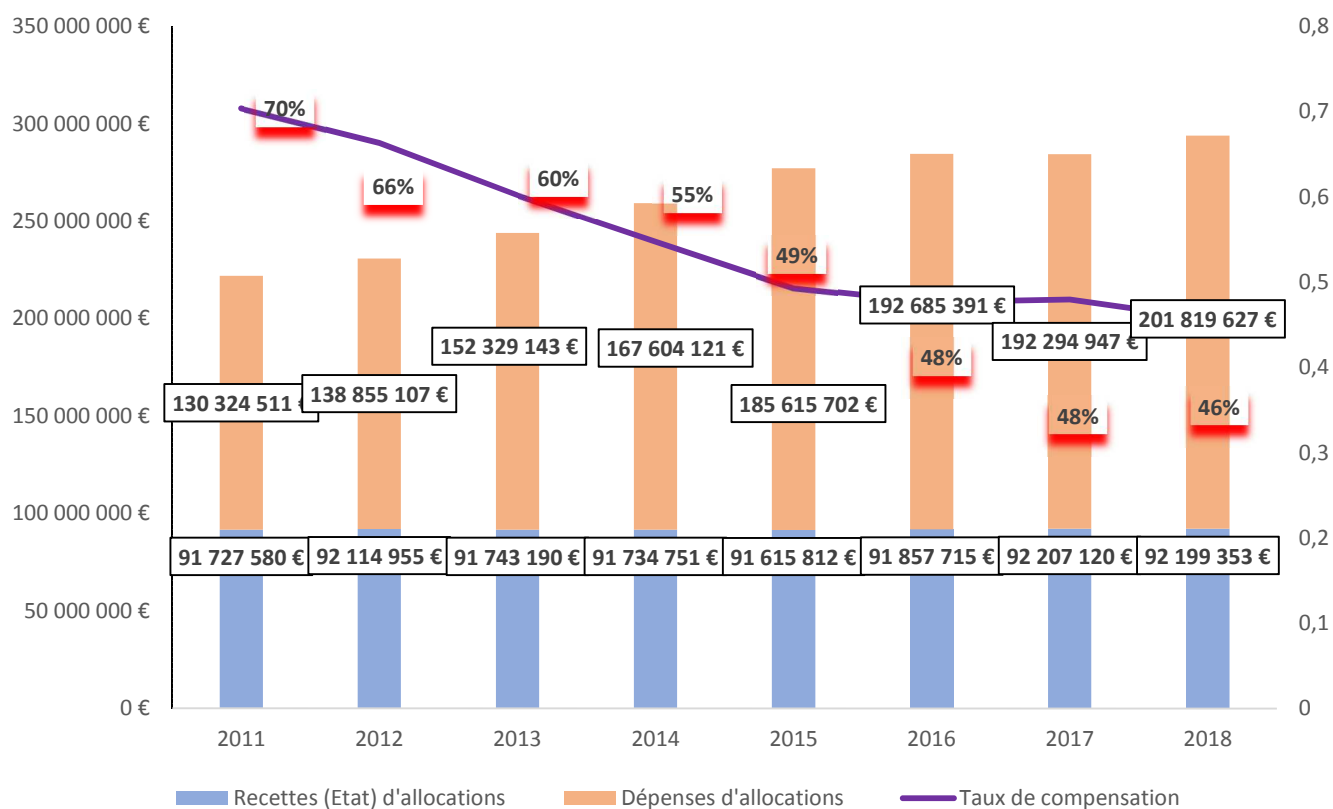
	2014	2015	2016	2017	2018
Total Indus RSA réclamés par la CAF	16 766 361 €	16 549 391 €	18 643 492 €	16 844 430 €	15 529 987 €
Montant récupéré par retenues mensuelles par la CAF	15 091 134 €	14 653 200 €	17 051 084 €	14 994 007€	13 967 657 €
Taux de récupération des Indus RSA par la CAF (retenues mensuelles)	90%	88,50%	91,40 %	89,00 %	90,00%
Montant des Indus non récupérés par la CAF et transférés au Conseil départemental	1 675 227 €	1 896 191 €	1 592 408 €	1 850 423 €	1562 330 €
Montant récupéré par la Paierie Départementale *	235 310 €	453 636 €	471 275 €	126 534 €	48 084 €
Taux de récupération des Indus par la Paierie Départementale*	14,04%	23,92%	29,59%	6,83%	3,07%

* Les récupérations opérées par la Paierie départementale augmentent au fil des années, du fait des échelonnements de remboursements demandés par les allocataires. Les chiffres ne sont donc pas figés.

3 - Les indicateurs financiers

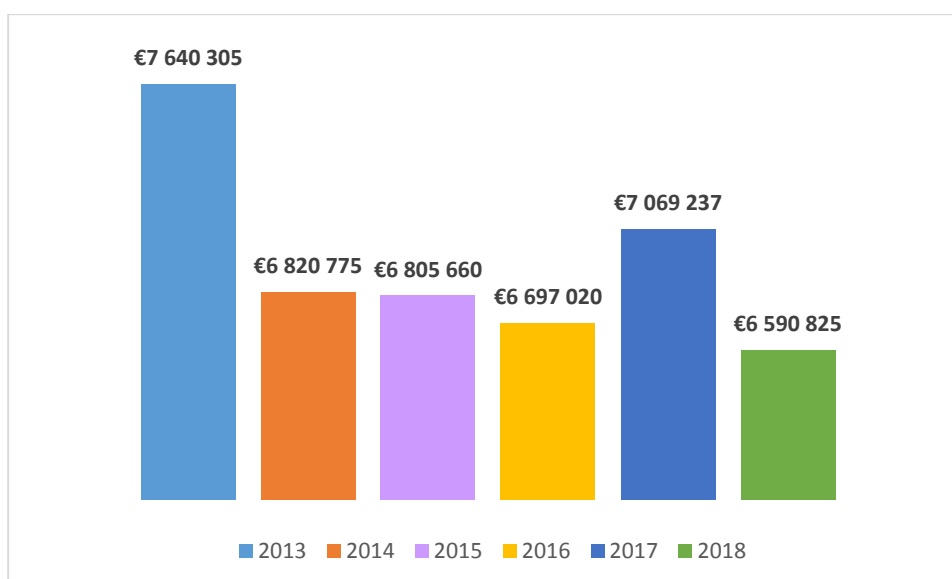
3.1 L'allocation

- ✓ 3.1.1 Les dépenses et les recettes encaissées par le Département au titre de la compensation des allocations du RSA



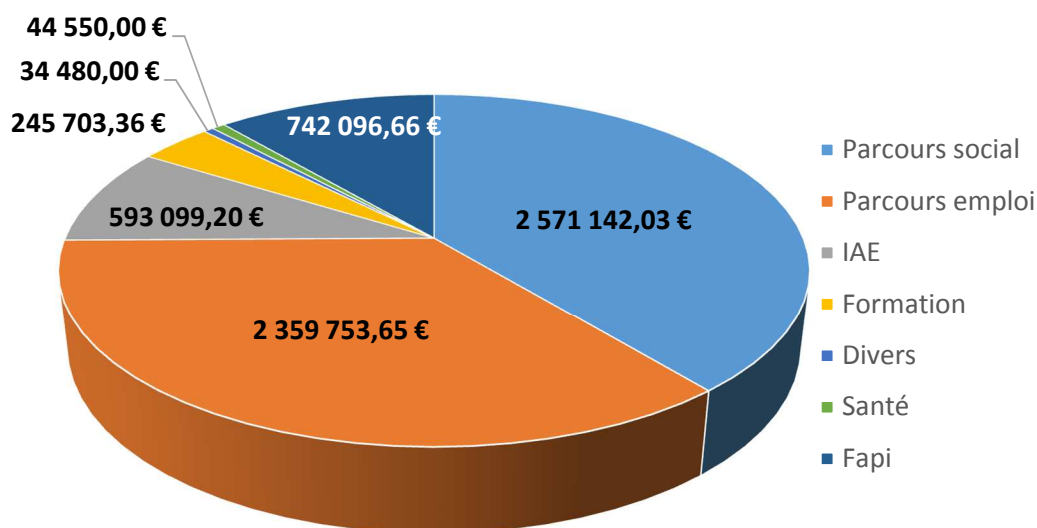
3.2 Les crédits d'insertion

- ✓ 3.2.1 Les dépenses au titre des actions d'insertion



Les chiffres ci-dessus sont issus du Compte Administratif (CA).

Répartition des crédits d'insertion 2018 en fonction des thématiques
Pour un total de 6 590 825 €



✓ 3.2.2 Les recettes au titre de la politique d'insertion : la mobilisation du Fonds Social Européen

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) constitue l'outil légal de pilotage et de mise en œuvre du dispositif d'insertion. Il formalise ainsi les principales orientations du Conseil départemental en matière d'insertion.

Depuis 2007, le Département est un organisme intermédiaire qui met en œuvre et gère une subvention globale du Fonds Social Européen. Ces crédits viennent cofinancer des actions d'insertion du Programme Départemental d'Insertion.

Dans le cadre de la période de programmation 2014-2020, le Conseil départemental a approuvé le 13 février 2015 la reconduction de la subvention globale FSE pour la période 2015-2020.

Le Comité de programmation de l'Etat du 16 février 2018 a donné un avis favorable à la demande de subvention globale du Département. Ainsi, dans ce cadre, le département bénéficie d'une enveloppe de 5 805 964 € pour la période 2018-2020 dont 1 294 444 € pour l'année 2018 au titre de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Le FSE est mobilisé au sein du Département du Val d'Oise pour le soutien à des projets fléchés sur des actions d'insertion en faveur des bénéficiaires de RSA dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion. Le FSE est également mis en œuvre sur des actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

4 - La Politique d'insertion valdoisienne

La sélection des opérateurs du Programme départemental d'insertion par un appel à projets

Le Département du Val d'Oise finance chaque année des organismes d'insertion et de formation qui accompagnent l'accès et/ou le retour à l'autonomie socioéconomique des allocataires du RSA et des jeunes en difficulté.

Un appel à projets RSA est publié tous les deux ans auquel répondent des opérateurs intervenant dans le champ de la prise en charge et de l'accompagnement des publics en insertion.

Les actions proposées sont structurées autour de plusieurs cahiers des charges assortis d'objectifs de résultat. Le détail des cahiers des charges figure dans les fiches action jointes au présent bilan d'activité (Dynamique et Projet – Préparation et accès à l'emploi – Placement en emploi - Association intermédiaire – Intermédiation bancaire - ASEO).

Après instruction de l'ensemble des propositions par les services, les organismes porteurs des projets sont auditionnés par une Commission Technique Départementale composée de représentants de la Direction de la Vie Sociale, de la Direction des Affaires Internationales et Européennes au titre du respect des obligations liées à la mobilisation du Fonds Social Européen (FSE), de la Direction de la Jeunesse, la Prévention et la Sécurité.

Nombre de cahiers des charges (appel à projets RSA)	11
Nombre d'opérateurs financés	38
Nombre d'actions d'insertion financées	47

Synthèse des résultats par type d'accompagnement en 2018
(Politique d'Insertion valdoisienne)

Type de CDC	Nombre de personnes accompagnées	Sortie emploi	Sortie formation	Sortie création
Dynamique et projet (9 structures)	2 441 personnes	287 (11,7 %)	144 (5,8 %)	25 (1%)
Préparation et accès à l'emploi (13 structures)	3 076 personnes	575 (18,7%)	182 (5,9 %)	67 (2,2 %)
Placement en emploi (1 structure)	336 personnes	133 (39,6%)	3 (0,9 %)	8 (2,4%)
Contrats aidés (1 structure)	322 personnes	37 (11,5 %)	2 (0,62 %)	0
Expérimentation emploi (2 structures)	276 personnes	111 (40 %)	17 (6,1 %)	5 (1,8 %)
Association intermédiaire (4 structures)	288 personnes	82 (28,5 %)	13 (4,5%)	1 (0,34 %)
Chantiers d'insertion (10)	243 personnes	62 (25,5%)	8 (3,3%)	0
Intermédiation bancaire (2 structures)	161 personnes	0	0	104 (64,6%)
Linguistique (1 structure)	46 personnes	6 (13%)		
ASEO (3 structures)	1 141 personnes	7 (2,6 %)	13 (1,4 %)	10 (0,9 %)
Santé (1 structure)	78 personnes	2 (2,5%)	0	0

Détail des résultats selon le type d'accompagnement (Politique d'Insertion valdoisienne) en 2018

Cahier des charges	Organismes	Nombre de mesures conventionnées en 2018	Nombre de personnes maintenues	Nombre de personnes intégrées dans l'action 2018	Nombre total de personnes accompagnées	Sorties positives emploi	Sorties positives formation	Sorties positives création	% de sorties positives	Sortie suite de parcours
Dynamique et Projet	VIE	80	64	79	143	15	6	0	15 %	119
Dynamique et Projet	CIMES - SOA	130	101	154	255	23	3	1	11 %	78
Dynamique et Projet	APF PaDF	45	0	92	92	1	3	0	4 %	68
Dynamique et Projet	APF –Plaine de France	330	139	372	511	47	50	7	20 %	348
Dynamique et Projet	AFI -FSE	367	148	519	667	68	44	12	19 %	487
Dynamique et Projet	MEI	27	12	18	30	1	0	0	3 %	13
Dynamique et Projet	ABC Formation FSE	110	79	171	250	31	12	2	18 %	204
Dynamique et Projet	IFAC 95-FSE	211	120	179	299	26	9	0	12 %	256
Dynamique et Projet	AAF - FSE	130	13	211	224	75	17	3	42 %	106
Préparation et accès à l'emploi	VIE	80	42	83	125	20	2	1	18 %	93
Préparation et accès à l'emploi	ALICE-FSE	174	137	192	329	56	16	5	23 %	240
Préparation et accès à l'emploi	Du Côté des femmes-FSE	111	81	113	194	47	6	2	28 %	144
Préparation et accès à l'emploi	AAF-FSE	158	49	131	180	48	12	11	39 %	173
Préparation et accès à l'emploi	SJT Persan -FSE	104	79	159	238	35	20	2	24 %	218
Préparation et accès à l'emploi	SJT Sarcelles -FSE	242	195	250	445	107	33	9	33 %	405
Préparation et accès à l'emploi	Envergure PDF -FSE	174	137	181	318	79	22	3	33 %	265
Préparation et accès à l'emploi	Envergure RDS -FSE	214	85	302	387	56	25	1	21 %	295
Préparation et accès à l'emploi	Envergure VDM -FSE	91	62	103	165	27	7	0	21 %	148
Préparation et accès à l'emploi	EDM	39	93	76	169	26	7	2	1 %	53

Cahiers des Charges	Organismes	Nombre de mesures conventionnées en 2018	Nombre de personnes maintenues	Nombre de personnes intégrées dans l'action 2018	Nombre total de personnes accompagnées	Sorties positives emploi	Sorties positives formation	Sorties positives création	% de sorties positives	Sortie suite de parcours
Préparation et accès à l'emploi	FIL D'ARIANE	54	67	81	148	20	8	3	21 %	73
Préparation et accès à l'emploi	ACOFORM	77	127	151	278	30	16	16	22 %	107
Préparation et accès à l'emploi	Rives de Seine initiatives	24	18	82	100	24	8	12	44 %	61
Placement en emploi	ALTEDIA -Placement	248	135	267	336	133	3	8	42 %	
Expérimentation emploi	ALTEDIA	150	0	146	146	57	11	4	49 %	
Expérimentation emploi	BIMBAMJOB	150	0	130	130	54	6	1	47 %	
Contrat aidé	ALTEDIA - Contrats aidés	110	366	129	302	37	2	0	13 %	
Association intermédiaire	AMI SERVICES	45	63	63	126	15	10	1	21 %	29
Association intermédiaire	ARIANE	37	36	57	93	31	1	0	34 %	38
Association intermédiaire	AXEMPLOI	35	23	4	27	1	1	0	7%	4
Association intermédiaire	PARISIS SERVICES	31	31	28	59	36	2	0	64 %	18
Linguistique	LA FRATERNITE ST-JEAN	30	15	31	46	6	0	0	13 %	
Chantier d'insertion	IMAJ	20	19	35	54	8	3	0	20 %	
Chantier d'insertion	INCITE	15	8	7	15	4	1	1	40 %	
Chantier d'insertion	LA SAUVEGARDE	48	11	16	27	8	1	0	33 %	
Chantier d'insertion	PLAINE DE VIE	19	24	19	43	7	0	0	16 %	
Chantier d'insertion	ACR – jardin de cocagne	30	17	38	55	9	0	0	16 %	
Chantier d'insertion	HALAGE CERGY	8	5	0	5	1	1	0	40 %	
Chantier d'insertion	HALAGE BEZONS	6	4	6	10	3	0	0	20 %	
Chantier d'insertion	IEPC ADVF	4	0	11	11	7	0	0	64 %	
Chantier d'insertion	IEPC EDM	10	0	9	9	5	1	0	66 %	

Cahiers des Charges	Organismes	Nombre de mesures conventionnées en 2018	Nombre de personnes maintenues	Nombre de personnes intégrées dans l'action 2018	Nombre total de personnes accompagnées	Sorties positives emploi	Sorties positives formation	Sorties positives création	% de sorties positives	Sortie suite de parcours
Chantier d'insertion	LES RESTOS DU COEUR	12	8	6	14	1	1	0	14 %	
ASEO (accompagnement social)	AFI	323	198	419	617	7	0	0	1 %	
ASEO (accompagnement social)	VIE	80	103	24	127	13	0	0	10 %	
ASEO (accompagnement social)	ENVERGURE RDS	229	112	285	397	10	0	0	3 %	
Santé	ENTRACTES	99	22	70	92	2	0	0	2 %	
Intermédiation bancaire	ADIE	30	31	64	95	0	0	64	67 %	
Intermédiation bancaire	IINITIACTIVES 95	44	32	34	66	0	0	40	61 %	
TOTAL 2018		4785	3111	5597	8446					

5- Les Fiches-bilan des actions

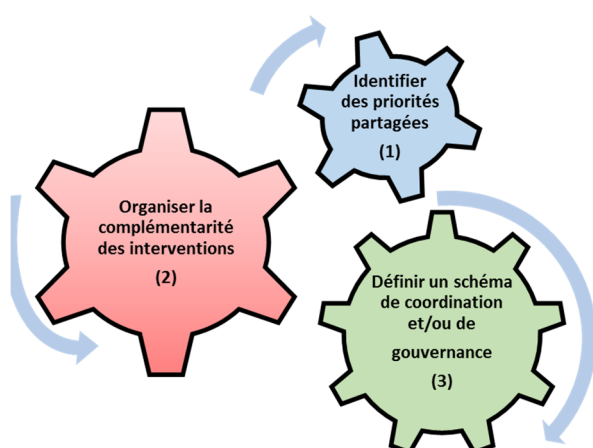
Présentation du Projet

La stratégie valdoisienne pour l'insertion s'inscrit dans les objectifs assignés par la loi en matière d'insertion. Il s'agit de déterminer avec l'ensemble des acteurs qui interviennent à nos côtés dans le champ de la politique d'insertion, des priorités partagées pour faire converger les actions des uns et des autres vers une dynamique commune au service du retour à l'autonomie socioéconomique des publics.

Acteurs et partenaires signataires du PTIE

Conseil Départemental
Etat
Conseil Régional Ile de France
CAF - MSA
Pôle Emploi
L'ensemble des intercommunalités du département
Ville d'Argenteuil
Ville de Bezons
UDCCAS
AGFE
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
Mouvement des Entreprises du Val d'Oise (MEVO)
Chambre de Commerce et d'Industrie

Objectifs opérationnels du PTIE



Chiffres clés 2018

24 signataires du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi

Durée : 5 ans (2018 -2023)

270 partenaires présents lors de la signature du PTIE le 12 avril 2018.

Colloque « Construire ensemble pour l'insertion des valdoisiens »

Présentation du Projet

Le parcours santé vise à proposer une prise en charge adaptée des bénéficiaires du RSA confrontés à des difficultés de santé et en capacité de se mobiliser dans le cadre d'un accompagnement spécifique pour les résoudre. L'objectif étant d'amener ces personnes à s'engager à terme dans une dynamique d'insertion professionnelle.

Acteurs et partenaires mobilisés

Département : Service Insertion, Centres Départementaux de Dépistage et de Soins et Service Social Départemental

ENTR'ACTES
CCAS
Organismes du PDI

Objectifs opérationnels

L'action du parcours Santé est portée par 4 Centres Départementaux de Dépistage et de Soins (CDDS) et a pour objectif d'évaluer les problématiques rencontrées par les bénéficiaires du RSA.

Une association, ENTR'ACTES a été conventionnée en 2018 par le Département pour proposer aux bénéficiaires du RSA une évaluation et un accompagnement psychosocial. Pour l'association ENTR'ACTES, il s'agit de :

- Soulager une souffrance psychosociale individuelle et / ou familiale. Prendre en compte le phénomène dépressif.
- Faire en sorte d'assurer à des personnes en difficultés d'insertion un retour consolidé pour une vie personnelle et sociale adaptée à leur demande et leurs capacités.
- Permettre aux différents services sociaux de poursuivre leur mission auprès des usagers et de retrouver des perspectives d'action.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Chiffres clés 2018

Les professionnels des CDDS qui réalisent l'évaluation à l'entrée du parcours santé ont reçu en 2018, 139 nouvelles personnes.

Ils ont réalisé 243 suivis actifs, pour un total de 480 entretiens infirmiers et 461 entretiens médicaux et/ou avec des psychologues.

140 bénéficiaires du RSA sont sortis de ce dispositif.

62 ont signé un Contrat d'Engagement Réciproque.

35 personnes ont bénéficié d'un double parcours (santé / emploi).

L'association ENTR'ACTES a pu évaluer ou accompagner 92 bénéficiaires du RSA en accompagnement psychologique en 2018.

Tendance 2018

La tendance reste celle d'un rajeunissement des bénéficiaires du RSA qui intègrent le parcours santé. En 2018, La parité hommes / femmes est également une constante. L'instauration des réunions tripartites (usager, travailleur social, professionnels des centres de dépistages et de soins) a facilité l'intégration dans le parcours. Le public suivi reste avec des besoins de soutien et de soins psycho-sociaux nécessitant parfois des orientations psychiatriques. Pour certains jeunes, l'accès aux soins généraux n'est pas une priorité. Le parcours santé leur permet donc de se remobiliser dans une dynamique d'accès aux soins.

Présentation du Projet

Le Service Social Départemental accompagne les familles, ou personnes isolées sans enfant sur certaines communes, et une partie du public bénéficiaire du RSA majoré.

Le Département a choisi de renforcer l'action de travailleurs sociaux et des référents insertion pour l'accompagnement des allocataires du RSA vers l'insertion sociale et/ou professionnelle.

Il s'agit d'abord de favoriser l'accès aux droits sociaux des personnes dans les domaines de la famille, de la santé, de l'habitat et de la culture... Les interventions mises en œuvre par le SSD recouvrent le champ du logement, le risque et/ou la perte du toit notamment du fait d'une rupture d'hébergement ou d'une procédure d'expulsion locative. L'accompagnement social a donc pour but de prévenir d'une manière générale des problématiques plus lourdes susceptibles de conduire à la désinsertion des personnes. Sur le plan familial, il s'agit de soutenir les parents dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur le réseau des partenaires locaux.

La nécessité d'articuler accompagnement professionnel et accompagnement social est indispensable pour travailler simultanément à la levée des freins sociaux qui entravent l'insertion professionnelle, mais aussi sur les aptitudes et les capacités (compétences, atouts...) qui favorisent l'accès et/ou le retour à l'emploi.

La problématique de l'inclusion numérique et l'accompagnement des publics peu autonomes dans les démarches avec les administrations est au cœur de l'évolution des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux.

Le dispositif « Accompagnement global » mis en œuvre depuis 2016 par le Service Social Départemental en partenariat avec Pôle emploi illustre parfaitement la volonté partagée de part et d'autre de combiner les expertises des deux institutions au service de l'inclusion sociale et économique des personnes concernées.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Acteurs et partenaires mobilisés

Travailleurs sociaux et référents insertion du Service Social Départemental

Pôle Emploi

Structures du PDI

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

19 047 contrats d'engagements réciproques ont été signés par les différents services instructeurs :

Le service social départemental a signé 51,3 % de la totalité des contrats en 2018 (9 779 CER)

983 demandeurs d'emploi, ont intégré en 2018 le dispositif de l'accompagnement global avec Pôle Emploi.

Entre 2016 et 2018, 1 819 demandeurs d'emploi ont été suivis en accompagnement global, dont 55 % sont bénéficiaires du RSA.

Présentation du projet

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont des partenaires de longue date du Département du Val d'Oise dans la mise en œuvre de la politique d'insertion. Un cadre conventionnel a été défini dès 2004 à l'occasion du transfert de la compétence RMI aux Départements. Il a permis et permet encore à notre institution de mobiliser les CCAS et de les soutenir financièrement.

Les CCAS conventionnés interviennent à la fois en matière d'instruction de la demande de RSA mais aussi, en matière de prise en charge et d'accompagnement des allocataires vers l'insertion sociale et/ou professionnelle. Ce partenariat s'est traduit à l'échelle de tous les territoires par une augmentation du nombre d'allocataires inscrits dans des parcours d'insertion. Le taux de contractualisation a en effet, fortement augmenté au cours de ces dernières années.

Publics concernés

Les CCAS accompagnent les bénéficiaires du RSA dont la situation familiale est la suivante : personne seule sans enfant à charge et couple sans enfant.

Acteurs et partenaires mobilisés

CCAS
Département : Service insertion
Structures du PDI
Pôle Emploi

Objectifs opérationnels

L'accompagnement social réalisé par les CCAS conventionnés avec le Département se décline sous deux modalités de prise en charge :

TYPE 1 : L'accompagnement social global

Le travailleur social en charge de l'accompagnement social global prend en compte l'ensemble des potentialités et des difficultés des personnes.

Elle veille à la mise en œuvre du projet global de la personne et assure un soutien actif et direct, dans la réalisation des actions prévues notamment au contrat d'engagement réciproque en sollicitant l'ensemble des dispositifs d'aide aux personnes (à l'exception de la protection de l'enfance) dont le RSA.

TYPE 2 : L'accompagnement social spécialisé insertion

La personne en charge de l'accompagnement social spécialisé insertion prend en compte une partie des problématiques du bénéficiaire concerné.

Elle est garante de la définition et des avancées du parcours d'insertion. Elle intervient dans le cadre du contrat d'engagement réciproque, en coordonnant les actions confiées à des partenaires, notamment ceux mentionnés dans le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

A noter que certains CCAS ont fait le choix d'un partenariat avec Pole Emploi dans le cadre du dispositif de l'accompagnement global.

Les contrats d'engagements réciproques signés par les CCAS font l'objet d'une rétribution financière, dont les conditions sont définies dans une convention.

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

51 CCAS conventionnés

11 CCAS partenaires de Pôle Emploi dans le cadre de l'accompagnement global

19 047 contrats d'engagements réciproques ont été signés par les différents services instructeurs :

Les CCAS ont signé 36 % de l'ensemble des contrats en 2018

Présentation du Projet

Le partenariat avec la CAF concerne à la fois le versement des allocations du RSA, mais aussi l'accompagnement d'une partie des allocataires percevant le RSA majoré. Une convention entre le Département et la CAF définit les modalités du partenariat, qui s'exerce à titre gratuit.

En 2018, l'offre de service de la CAF en direction des bénéficiaires du RSA majoré ciblait les familles monoparentales avec un seul enfant à charge de moins de trois ans, ou en situation de première grossesse.

Un accompagnement à l'insertion sociale en qualité de référent social :

- Connaissance, accès et ouverture des droits ;
- Accès à l'emploi/ formation professionnelle ;
- Informations et accès aux modes de gardes/ Soutien à la parentalité ;
- Démarches administratives d'insertion socio-professionnelle ;
- Ateliers autour de l'accès au logement et à l'hébergement ;
- Ateliers de mobilisation.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA « majoré » : familles monoparentales avec un seul enfant à charge de moins de trois ans, ou en situation de première grossesse

Acteurs et partenaires mobilisés

Caisse d'Allocations Familiales (Direction de l'action sociale)

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

19 047 contrats d'engagements réciproques ont été signés par les différents services instructeurs :

En 2018, les travailleurs sociaux de la CAF ont signé 980 contrats d'engagement réciproques soit **5 %** de la totalité des contrats

Objectifs opérationnels

Mise en œuvre du projet en 2018

Présentation du Projet

La collaboration entre Pôle Emploi et le Conseil départemental s'appuie principalement sur deux conventions de partenariat :

- Pôle Emploi mobilise son offre de service de droit commun pour les bénéficiaires du RSA qui lui sont orientés. Un conseiller référent est nommé afin d'assurer un suivi adapté.
- Le Département a signé une convention d'accompagnement global avec Pôle emploi en 2016, renouvelée en Janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020

L'accompagnement global des publics rencontrant des difficultés sociales vise à favoriser l'accès à l'emploi des publics présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles en mobilisant de manière coordonnée les expertises des services sociaux et des agences Pôle emploi.

Certains CCAS conventionnés pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sont également partenaires du dispositif de l'accompagnement global.

Publics concernés

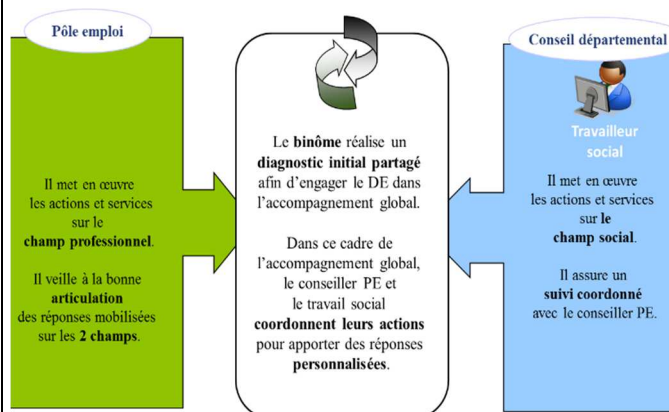
Bénéficiaires du RSA
Usagers du Service Social Départemental

Acteurs et partenaires mobilisés

Les CCAS
Pôle emploi
Le Département : service social départemental

Objectifs opérationnels

L'accompagnement global se traduit comme suit :



Chiffres clés 2018

Accompagnement global :

- 17 conseillers de Pôle Emploi dédiés à l'accompagnement global
- l'ensemble des travailleurs sociaux et référents insertion du Conseil départemental
- 11 centres communaux d'action sociale (CCAS)
- 983 nouvelles entrées dans le dispositif en 2018
- 1819 personnes depuis le début du dispositif dont 1005 bénéficiaires du RSA en ont bénéficié
- 20% sont des séniors (+ 50 ans)
- 2,1 % sont des jeunes (-26 ans)
- 65 % sont des femmes

Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre du droit commun :

- 17 793 bénéficiaires du RSA sont demandeurs d'emploi en Catégorie A au 31/12/2018
- 15 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) sont des bénéficiaires du RSA dans le Val d'Oise en 2018
- 53 % des bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle Emploi

Présentation du Projet

Le Département finance 5 structures qui accompagnent des bénéficiaires du RSA pour :

- l'accès au numérique : AGOIE
- l'accès à la culture et au sport : CULTURES DU CŒUR
- la remise à niveau linguistique : FRATERNITE SAINT JEAN
- l'insertion professionnelle des femmes dans le domaine du Bâtiment : HABITER AU QUOTIDIEN
- favoriser les sorties de prison pour une meilleure prise en charge : FAIRE FASS

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA
Personnes en situation de précarité

Acteurs et partenaires mobilisés

Organismes du PDI
Département
Services instructeurs (CCAS, SSD)

Objectifs opérationnels

Les objectifs concernent :

- L'accès au numérique : permettre à des bénéficiaires du RSA d'accéder à un ordinateur à un prix préférentiel pour lutter contre la fracture numérique qui constitue un frein à l'insertion sociale et professionnelle. Ce projet s'inscrit également dans une démarche de développement durable en favorisant le réemploi du matériel informatique.
- l'accès à la culture et au sport : lutter contre l'exclusion et favoriser l'insertion sociale et professionnelle en œuvrant pour l'accès à la culture et au sport des personnes en situation de précarité économique, d'isolement et de vulnérabilité sociale.
- La remise à niveau linguistique : assurer des actions de formation portant sur des contenus de culture générale et d'apprentissage technologique de base.
- l'insertion professionnelle des femmes dans le domaine du Bâtiment : une formation pré-qualifiante à temps plein d'une durée de 6 mois, rémunérée, auprès de femmes bénéficiaires du RSA ou sans emploi DELD qui souhaitent accéder à un emploi dans les métiers du bâtiment second œuvre (peinture bâtiment, peinture décorative, électricité, revêtement de sol).
- favoriser les sorties de prison : mettre en œuvre un accompagnement renforcé à 2-3 mois avant l'échéance de la sortie qui permet de faire le lien « dedans-dehors », évite des sorties « sèches » et constitue une véritable plus-value pour la personne sur ses perspectives à la sortie.

Chiffres clés 2018 :

- AGOIE : 113 ordinateurs distribués
- CULTURES DU CŒUR : 2 270 personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale ont réservées 6 528 places.
- FRATERNITE SAINT JEAN : 22 personnes accompagnées.
- HABITER AU QUOTIDIEN : Action de formation achevée pour 8 stagiaires en mars 2019
- FAIRE FASS : 64 personnes suivies en 2018

Présentation du Projet

L'action «Accueil, orientation et accompagnement social » vise à assurer les rôles de référent ou de correspondant social tels que définit par la loi RSA.

Publics concernés

L'action concerne toute personne bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou ayant droit qui entre dans le champ de l'accompagnement, et qui ne relève plus du suivi d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Sont principalement concernées, les personnes seules ou les couples sans enfants ne bénéficiant pas d'un accompagnement par un opérateur du Programme Départemental d'Insertion ou par le Service Social Départemental.

Objectifs opérationnels

- ✓ Accueillir, évaluer les compétences et les potentialités des personnes afin de les amener à la construction d'un projet personnel, social, familial et/ou professionnel permettant à terme l'accès et/ou le retour à l'emploi ;
- ✓ Orienter, dans la mesure du possible, la personne vers les actions du PDI ou les actions de droit commun et notamment le Pôle Emploi ;
- ✓ S'assurer après orientation, que la personne a bien engagé le suivi préconisé ;
- ✓ Répondre à la demande sociale en urgence, pour les personnes pour lesquelles l'organisme a conventionné dans le cadre du présent cahier des charges. L'organisme demeure référent de la personne ;
- ✓ Assurer le rôle de correspondant social pour toutes les personnes suivies dans le cadre du droit commun et notamment Pôle emploi, ou encore, par d'autres organismes conventionnés au titre du PDI.

Acteurs et partenaires mobilisés

Service social départemental
Associations : AFI, AGROFORM et VIE.

Chiffres clés 2018

AFI :
617 personnes suivies au cours de l'année

AGROFORM RDS :
397 personnes suivies au cours de l'année

VIE :
127 personnes suivies au cours de l'année

Soit un total de 1 141 personnes suivies sur 2018

Présentation du Projet

Le Département du Val d'Oise a fait le choix à travers le règlement intérieur des équipes pluridisciplinaires de favoriser pleinement la participation des usagers au fonctionnement du dispositif du RSA. Un groupe départemental d'usagers est constitué depuis Janvier 2010, avec la volonté d'améliorer le dispositif par une réflexion commune et la co-construction d'outils.

Acteurs et partenaires mobilisés

- Département : Service Insertion, Service sociale départemental et Mission Innovation
- Bibliothèque départementale
- Médiathèques de St-Leu et de Fosses

Objectifs opérationnels

Participation des représentants des bénéficiaires du RSA aux Equipes pluridisciplinaires

Participation aux réunions départementales des représentants des bénéficiaires du RSA

Participation au groupe de travail Expérimentations Sujet 5 : Implication des usagers sans le fonctionnement du dispositif RSA

Chiffres clés 2018

- 8 réunions du groupe des représentants des bénéficiaires du RSA autour de l'expérimentation « Tiers-lieu de l'insertion » - Démarrage de l'expérimentation : février 2018
- 1 sortie culturelle à la Maison du Docteur Gachet – Auvers sur Oise
- 1 réunion de clôture du groupe de travail Expérimentation 5 :
 - Création d'un document de synthèse présenté en COPIL
 - Création d'une charte d'engagement,
 - Elaboration d'une attestation de participation
 - Expérimentation d'informations collectives RSA sur l'Hautil SSD/CCAS

Publics concernés

10 bénéficiaires du RSA

Présentation du Projet

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des actions qui relèvent de la branche par l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ils font l'objet d'un agrément et d'un financement de la part de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Les personnes recrutées sur ces chantiers concluent un contrat aidé (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion).

L'association Intermédiaire a pour objectif de :

- Recruter des personnes en difficultés en leur confiant des missions de travail, par le biais d'un contrat de mise à disposition (entreprises, associations, collectivités locales, particuliers...);
- Mettre en œuvre un projet socioprofessionnel en prenant en compte les potentialités et les freins de la personne ;
- Préconiser des orientations en fin de suivi, transmises obligatoirement aux services ou les structures ayant procédé à l'orientation.

Objectifs opérationnels

- Permettre l'embauche en contrat à durée déterminée d'insertion de Jeunes ou Bénéficiaires du RSA, afin de restaurer leurs compétences et potentialités ;
- Définir et mettre en œuvre un accompagnement individualisé et adapté pour chaque personne afin de les mener vers l'emploi ;
- Retrouver des repères propres au monde du travail ;
- Construire un projet professionnel ;
- Permettre en cours ou en fin de contrat une sortie du RSA en allant vers un autre emploi de type CDD ou CDI ou une formation.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA et Jeunes

Acteurs et partenaires mobilisés

Chantiers d'insertion et Associations intermédiaires
DIRECCTE, Pôle Emploi
Département : Service Insertion
Agence de Service et de Paiement (ASP)

Chiffres clés 2018

Les structures relevant de l'IAE financées par le Conseil départemental en 2018 :

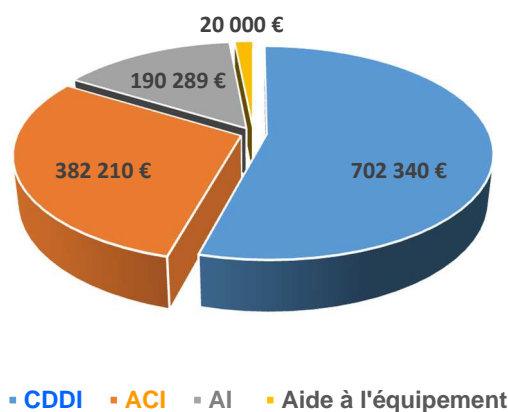
- Aide aux postes : 16 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Accompagnement socio-professionnel : 10 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Aide à l'équipement : 5 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Aide au démarrage FAPI : 4 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Associations Intermédiaires (AI) : 4

Chantiers d'insertion : 243 bénéficiaires du RSA accompagnés

Associations intermédiaires : 288 bénéficiaires du RSA accompagnés

Le Département finance l'aide au poste lorsque la personne bénéficiaire du RSA est recrutée en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) au sein d'un chantier d'insertion. Le montant total versé au titre de l'aide aux postes en 2018 s'est élevé à **702 340 €**.

Montants 2018 des financements IAE : 1 294 839 €



Présentation du Projet

En 2018, le parcours d'accompagnement « Dynamique et Projet » s'est inscrit, dans le cadre d'un appel à projets structurant des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA.

Acteurs et partenaires mobilisés

Organismes du PDI : AFI – ABC FORMATION – VIE –APF- Padf - APF – AAF – CIMES – IFAC – MEI -

CCAS
Département : Service social départemental et Service Insertion
CAF

Objectifs opérationnels

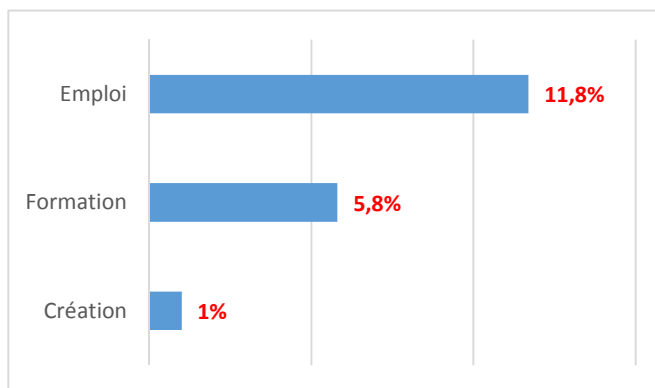
- Repérer, mobiliser et suivre les personnes bénéficiaires du RSA en grande précarité échappant aux dispositifs de droit commun ;
- Evaluer les situations individuelles en identifiant les compétences et potentialités et amener les personnes à construire un projet enclenchant une dynamique de recherche d'emploi ou de formation ;
- Remobiliser les personnes afin d'accéder à une meilleure autonomie socio-professionnelle qui lève les freins périphériques (mobilité, mode de garde, santé...) ;
- Accéder à une formation d'adaptation, un emploi de type contrat aidé, CDD, ou tout type de mission ponctuelle.

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

9 structures du PDI financées dans le cadre de « Dynamique et Projet » pour un total de 1 277 547 €.

2 441 bénéficiaires du RSA accompagnés en 2018 :

PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIES POSITIVES



Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Présentation du Projet

En 2018, le parcours d'accompagnement « Préparation et Accès à l'Emploi » s'est inscrit, dans le cadre d'un appel à projets structurant des actions visant à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA.

Acteurs et partenaires mobilisés

Organismes du PDI : VIE – ALICE – Du côté des Femmes – AAF – SJT Persan – AGROFORM PDF – SJT Sarcelles – AGROFORM RDS – EDM – AGROFORM VDM – Fil d'Ariane – ACOFORM – Rives de Seine Initiatives
CCAS
Département : Service Insertion et Service Social Départemental
CAF

Objectifs opérationnels

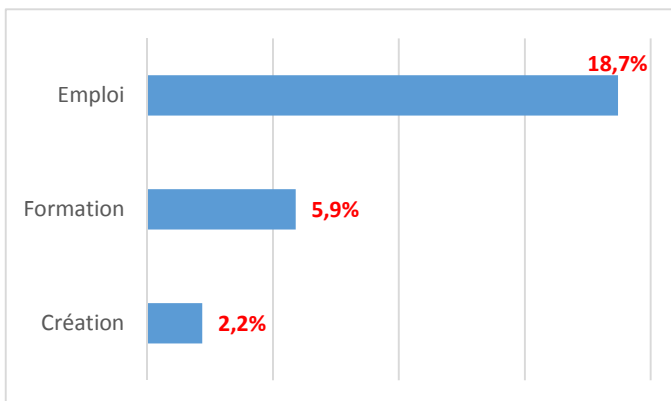
- Réaliser et finaliser un projet professionnel à moyen ou long terme, sur la base d'un diagnostic socio-professionnel en amont ; Il s'agit d'identifier les potentialités et les freins ;
- Préconiser des orientations qui seront formalisées et transmises obligatoirement sous forme de bilan aux services ou structures qui ont procédé à l'orientation et à la Mission Insertion ;
- Mettre en œuvre et de suivre le projet professionnel en lien avec le service ou la structure qui a procédé à l'orientation, afin de permettre d'accéder à une formation courte ou de longue durée, d'accéder à un emploi en CDD > 3 mois ou à un CDI ;
- Favoriser la pérennisation de l'emploi et le maintien de la personne dans l'emploi.

Chiffres clés 2018

13 structures du PDI financées dans le cadre de « Préparation et Accès à l'Emploi » pour un total de 1 885 073,45 €.

3 072 bénéficiaires du RSA accompagnés en 2018 :

PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE POSITIVES



Publics concernés

Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou ayant-droit entrant dans le champ de l'accompagnement, en capacité de s'engager dans des actions visant l'accès à l'emploi à court ou moyen terme.

Présentation du Projet

Depuis 2012, ce cahier des charges s'inscrit, dans le cadre de l'appel à projets relatif au PDI structurant les actions qui sont financées par le Département pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA.

Objectifs opérationnels

- Faciliter l'accès au prêt bancaire des créateurs d'activité ou d'entreprise;
- Mobiliser les différentes sources de financement locales ou nationales dédiées aux créateurs d'activité ;
- Apporter une cohésion financière au projet des créateurs d'activité ou d'entreprise par l'optimisation des outils ;
- Suivre les entreprises créées afin d'atteindre un taux de pérennité de 80 % à 3 ans en associant les banques et les experts comptables ;
- Faire financer au moins 70 % des projets de créations validés

Publics concernés

L'action concerne les travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, bénéficiaires du RSA ou jeunes, avec un projet viable.

Chiffres clés

- 2 structures du PDI financées : INITIACTIVE 95 et ADIE dans le cadre de « Intermédiation bancaire » pour un total de 87 445 €.
- 130 bénéficiaires du RSA ou jeunes accompagnés en 2018
- 80% des personnes accompagnées ont créé leur activité indépendante et ont obtenu un financement
- 64 projets financés grâce à l'intermédiation bancaire par l'ADIE
- 40 projets financés grâce à l'intermédiation bancaire par INITIACTIVE 95

Acteurs et partenaires mobilisés

- Organismes du PDI : INITIACTIVE 95 et ADIE
- Département : Service Insertion et Service Social Départemental
- CCAS
- CAF

Présentation du Projet

L'action « Repérer, placer et accompagner le public en contrat aidé » doit permettre d'une part de présélectionner des bénéficiaires du RSA pour un emploi aidé et d'autre part d'assurer leur accompagnement dans l'emploi aidé pour favoriser leur reclassement dans un emploi de droit commun.

Le projet s'adresse à la fois aux personnes recrutées en contrat aidé au sein des services du Conseil départemental et à la fois aux personnes recrutées par d'autres employeurs (autres employeurs publics et associations).

Acteurs et partenaires mobilisés

Organisme du PDI : ALTEDIA – Pôle emploi

Département :

- Direction des ressources humaines du Conseil départemental
- Direction de l'éducation et des collèges du Conseil départemental
- Direction de la Vie Sociale

Objectifs opérationnels

L'organisme conventionné doit :

- Rechercher des opportunités d'emploi pour les publics bénéficiaires du RSA ;
- Identifier des candidats et proposer des candidatures aux employeurs. Le cas échéant, il convient de préconiser un accompagnement adapté pour les personnes non présélectionnées ;
- Accompagner le salarié dans l'intégration et le maintien en emploi ;
- Préparer la sortie du dispositif de contrat aidé.

Chiffres clés 2018

En 2018, ALTEDIA a été financé pour 130 mesures.

157 contrats aidés PEC en 2018 signés avec des bénéficiaires du RSA :

- 103 contrats aidés PEC prescrit par le Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA
- Pôle emploi a prescrit 54 contrats aidés PEC pour les bénéficiaires du RSA

Publics concernés

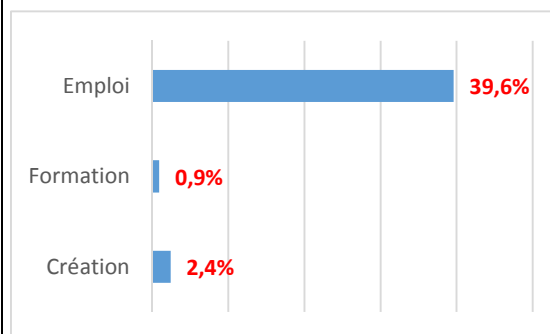
- Agents recrutés en contrat aidé au sein des services du Conseil départemental et des collèges
- Bénéficiaires du RSA éligibles au contrat aidé prescrit par les services du Conseil départemental

Présentation du Projet

L'objectif de l'action « Placement en emploi » est de permettre à des bénéficiaires du RSA, proches de l'emploi et motivés, mais non pris en charge par Pôle emploi, d'être placés et suivis dans des emplois de droit commun d'une durée d'au moins 6 mois.

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

336 bénéficiaires du RSA accompagnés en 2018



Objectifs opérationnels

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Prendre en charge toute personne orientée sur la base du contrat d'engagement réciproque validé par le Département ;
- Effectuer une prospection ciblée auprès des entreprises en fonction des profils des bénéficiaires ;
- Mettre en œuvre des actions de placement en emploi des bénéficiaires ;
- Accompagner les personnes placées en emploi.
- le taux attendu de retour à l'emploi est de 60 %

A noter qu'une expérimentation a été menée avec un nouvel opérateur (Bim Bam Job) pour 130 bénéficiaires du RSA accompagnés en 2018.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Acteurs et partenaires mobilisés

ALTEDIA
Organismes du PDI
CCAS
Département : Service Insertion et Service Social
Départemental
CAF

Présentation du Projet

Depuis 2009, le Département du Val d'Oise permet le retour à l'emploi des publics éloignés du travail par le levier de la commande publique.

Le code des marchés publics prévoit plusieurs possibilités de clauses aux critères sociaux que doivent respecter les entreprises attributaires. Les marchés du Conseil départemental attribués sont rédigés :

- avec des clauses d'exécution exigeant un nombre d'heures d'insertion ;
- ou sous forme de marchés d'insertion ayant pour support des prestations de services.

Tous les marchés du Département peuvent être clausés. Dans les faits, les activités les plus représentées sont : l'entretien et la construction des routes, les espaces verts, la construction ou l'entretien de locaux du Département, et les transports.

Acteurs et partenaires mobilisés

Hub de la Réussite (facilitateur)
Missions locales
Associations d'insertion
Pôle emploi
Les directions du Département

Chiffres clés en 2018

- 37 893 heures réalisées et travaillées par les bénéficiaires des clauses
- 33 nouveaux marchés en 2018
- 70 personnes en insertion ont été recrutées grâce aux clauses d'insertion

Objectifs opérationnels

Pour faciliter la mise en œuvre des clauses sociales, le Département s'appuie sur un «facilitateur» externe qui est un interlocuteur unique, interface entre le donneur d'ordre, les entreprises et les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire.

Le facilitateur assure aussi la promotion des clauses sociales auprès des directions métier du Conseil départemental, en lien avec la Direction de l'achat public et des ressources.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA
Jeunes
Personnes en situation de handicap
Demandeurs d'emploi de longue durée

Présentation du Projet

L'ensemble des administrations est concerné par un important mouvement de dématérialisation (CAF, Pôle Emploi, Sécurité Sociale, Communes, services de l'Etat).

Les professionnels de l'action sociale (services sociaux, associations...) missionnés pour la prise en charge et l'accompagnement des publics fragilisés sont quasi unanimes pour dire que cette dématérialisation est déployée "à marche forcée" sans anticipation des besoins et des capacités des publics concernés à se saisir de ces outils numériques.

En effet, certains publics ne sont pas ou peu équipés pour accéder aux différentes plateformes et services proposés ; d'autres ne possèdent pas les codes requis pour leur utilisation. Et pourtant, il devient de plus en plus obligatoire d'utiliser l'outil informatique pour la réalisation des démarches administratives.

La dématérialisation peut exclure de l'accès aux droits et porter atteinte au principe constitutionnel d'égalité devant le service public.

De nombreux partenaires sont aujourd'hui en questionnement sur la manière d'envisager un nécessaire accompagnement des publics en difficulté au numérique.

Objectifs opérationnels

- L'accès aux droits et développer l'autonomie numérique du public dans les services sociaux du Département
- Assurer une égalité dans l'accès aux services publics
- Accompagner l'impact sur les postures et pratiques professionnelles
- Proposer des médiateurs numériques

Publics concernés

Public en situation de précarité
Public « non connecté »
Travailleurs sociaux

Acteurs et partenaires mobilisés

UNIS-CITE
INCITE
K2CLIC
EMMAÜS CONNECT

Chiffres clés 2018

UNIS CITE (jeunes) :

- Nombre de personnes intégrées dans l'action : 16 jeunes

INCITE (bénéficiaires du RSA)

- Nombre de bénéficiaires du RSA formés à l'action «compétences numériques, @réputation et réseaux sociaux » : 50

K2CLIC (travailleurs sociaux) :

- Nombre de formations : 2
- Nombre de sessions : 5 (dont 1 en 2019)
- Nombre de jeunes : 17 pour les sessions 1 et 2 et 16 pour les sessions 3 et 4

EMMAÜS CONNECT :

- Formation des travailleurs sociaux à l'accompagnement des usagers vers une autonomie numérique : 45

Présentation du Projet

Le Département du Val d'Oise s'est engagé dans un partenariat proposé par l'Etat en signant avec le Préfet une convention de mobilisation du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) institué par la loi de finances initiale pour 2017

Cette convention de trois ans (2017 – 2019) permet au Département du Val d'Oise de bénéficier du concours exceptionnel de l'Etat pour financer des actions d'insertion relevant de priorités partagées avec l'Etat et/ou de priorités locales.

Dans la convention du FAPI 2017-2019, des priorités conjointes ont été définies, en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social.

Les engagements s'articulent autour de trois types d'actions :

- Des actions d'insertion prévues par la loi,
- Des actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs,
- Des actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales.

Les financements et actions mis en œuvre au titre du FAPI s'inscrivent dans les orientations fixées par l'institution départementale au titre du Programme départemental d'Insertion (PDI) et du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE).

Un comité de suivi et d'évaluation constitué des services de l'Etat (DDCS, DIRECCTE) de l'ARS, du Pôle Emploi et de la CAF a été constitué.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA
Jeunes en difficulté
Familles accompagnées par le service social départemental

Objectifs opérationnels

- Favoriser le retour à l'autonomie socio-économique, notamment à travers l'accès et/ou le retour à l'emploi des personnes éligibles aux actions financées par le FAPI ;

- Mobiliser tous les acteurs qui interviennent dans le champ de l'accompagnement professionnel et social pour renforcer le partenariat ;

- Renforcer des actions déjà menées au titre de la politique départementale d'insertion pour consolider les engagements pris en faveur de l'inclusion des allocataires du RSA et des jeunes en difficulté ;

- Favoriser les expérimentations et les innovations sociales afin de construire des réponses nouvelles et adaptées à la diversité des situations des personnes ;

- Evaluer l'impact des actions conduites au profit des publics en insertion.

Un appel à projets intitulé « publics spécifiques et besoins non couverts » a été menée conjointement par les services de l'Etat, la CAF, Pôle Emploi et le Conseil départemental en 2018.

Acteurs et partenaires mobilisés

Services de l'Etat (DDCS, DIRECCTE)
Pôle Emploi
Caisse d'allocations familiales
Organismes d'insertion et de formation
Contrats locaux de santé mentale
Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
Collectivités territoriales
Epiceries sociales
Chantiers d'insertion
Mouvement des entreprises du Val d'Oise (MEVO)
Unis-cité
Foyers de jeunes travailleurs

Chiffres clés 2018 :

Pour l'année 2018, la dotation du Val d'Oise au titre de ce fonds s'est élevée à 869 716 €.

47 partenaires financés en 2018 (associations, collectivités et organismes privés)

1 151 valdoisiens concernés par l'une des actions du FAPI (62 % sont des bénéficiaires du RSA et 22% sont des jeunes)

Présentation du Projet

A l'occasion d'une concertation organisée dans le cadre de la construction du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi, les différents partenaires ont émis le souhait de disposer d'un « annuaire » des ressources sociales en Val d'Oise.

Par ailleurs, la mise en place du dispositif « Accompagnement global » avec Pôle Emploi rendait nécessaire un outil répertoriant les aides et services dans les champs de l'insertion et de l'action sociale.

Objectifs opérationnels

Le site **VO Solidarités** a pour finalité de :

- Faciliter l'orientation et l'accompagnement des personnes concernées par nos dispositifs d'accompagnement social, d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi,
- Rendre accessible l'information sur les dispositifs, les services mis en place par le Département et ses partenaires,
- Répertorier l'ensemble des actions, des documents et des publications du Département et de ses partenaires qui interviennent dans le champ social et celui de l'insertion,
- Valoriser les projets et initiatives expérimentés par les acteurs dans les territoires du Val d'Oise

Toutes les données sont réparties sous huit grands thèmes : logement, emploi/insertion, santé, budget, justice/droits, enfance/jeunesse/famille, mobilité et lien social/communication.

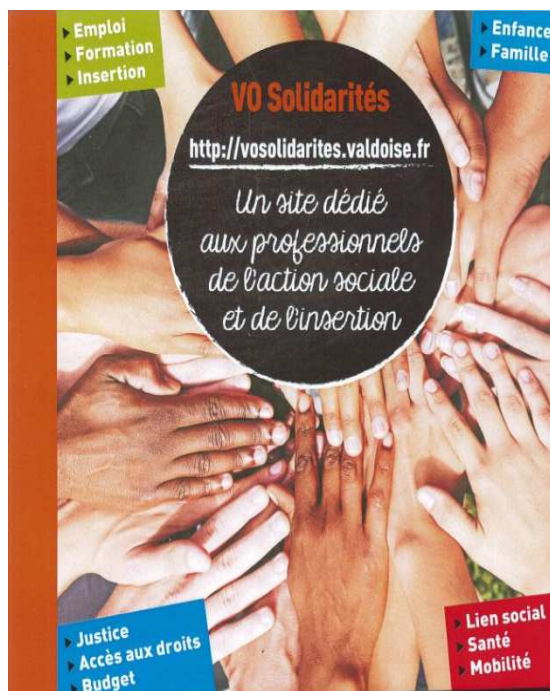
Le site comprend également un espace « ressources documentaires » avec de nombreux documents téléchargeables, ainsi qu'un annuaire des organismes et associations du Val d'Oise.

La connexion au site Vo Solidarités se fait par un code d'accès.

Acteurs et partenaires mobilisés

Département :

- Direction des systèmes d'information
- Direction de la vie sociale
- Service Insertion
- Service Social Département
- Service des aides au logement et à la solidarité
- Direction Jeunesse Prévention Sécurité



Présentation du Projet

L'offre d'insertion proposée dans le département est multiple et évolue rapidement (types d'accompagnements proposés, nombre de places...). Il est nécessaire de maintenir à jour les informations de nos partenaires pour optimiser les orientations et les accompagnements des bénéficiaires du RSA.

Des Espaces Insertion sont ainsi organisés par les 5 missions insertion à l'échelle du territoire, ou à celui du département, pour favoriser les rencontres et échanges entre professionnels en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Les thématiques présentées lors des Espaces Insertion en 2018 :

- La dématérialisation de la demande de RSA (réforme nationale de la téléprocédure)
- Forum IAE (Insertion par l'Activité Economique)
- Les clauses d'insertion dans les marchés publics
- Forum de l'offre d'insertion sur les territoires
- L'insertion des jeunes
- L'offre de service de Pôle Emploi
- Le parcours santé RSA
- L'offre linguistique

Objectifs opérationnels

- Diffuser une information régulière sur l'actualité nationale et locale,
- Permettre aux professionnels en charge de l'accompagnement de garder une veille sur l'offre d'insertion et les projets du territoire.

Acteurs et partenaires mobilisés

Les 5 Missions Insertion

Les services sociaux (SSD, CCAS, CAF)

Tous les partenaires de l'insertion œuvrant pour l'accompagnement des Bénéficiaires du RSA

Les porteurs de projet qui souhaitent diffuser une information sur leur offre de services

Pôle Emploi

Les intercommunalités

La CAF

Présentation du Projet

Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) constitue l'outil légal de pilotage et de mise en œuvre du dispositif d'insertion. Il formalise ainsi les principales orientations du Département en matière d'insertion. Depuis 2007, le Département est un organisme intermédiaire qui met en œuvre et gère une subvention globale du Fonds Social Européen. Ces crédits viennent cofinancer des actions d'insertion du PDI.

Le Val d'Oise compte aujourd'hui deux organismes intermédiaires gestionnaires du FSE, à savoir le Conseil départemental et l'Association de Gestion des Fonds Européens (AGFE), structure pivot regroupant les trois Plans Locaux d'Insertion et d'Emploi du territoire.

Pour asseoir leur logique d'intervention complémentaire, un protocole a été mis en place entre les deux organismes intermédiaires afin de préciser les périmètres d'intervention du FSE dans le cadre des actions d'insertion qui sont mises en œuvre.

Le premier protocole de partenariat signé le 1^{er} septembre 2014 a été complété par un second signé le 10 août 2015 afin de prendre en compte l'enveloppe spécifique de crédits destinés à des actions d'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Val d'Oise. Le FSE, en se donnant un objectif spécifique de 10% de participants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, adopte ainsi une approche transversale de soutien aux habitants de ces territoires.

Publics concernés

- Bénéficiaires du RSA
- Publics résidents prioritairement sur les territoires Politiques de la Ville du Val d'Oise.

Acteurs et partenaires mobilisés

- Les 3 PLIEs du Département (territoires de Cergy-Pontoise, Argenteuil-Bezons, Roissy-Pays de France)
- L'AGFE
- Les organismes financés dans le cadre du PDI

Objectifs opérationnels

Mise en œuvre du projet en 2018

Dans le cadre de la période de programmation 2014-2020, le Département du Val d'Oise a pu bénéficier de 5 805 964 € de FSE pour la période 2015-2017 dont 1 294 444 € pour l'année 2018 au titre de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Le FSE est mobilisé au sein du Département du Val d'Oise pour le soutien à des projets relevant du Programme Départemental d'Insertion. Il s'agit essentiellement des projets relevant du cahier des charges « Dynamique et Projet » et

« Préparation et Accès à l'Emploi » pour ce qui concerne le PDI. Quinze opérateurs ont donc pu bénéficier du cofinancement du Fonds social européen en 2018.

Dans le cadre du PTIE, le Conseil départemental et les PLIE/AGFE ont conjointement décidé de consacrer 2 500 000 € de la dotation départementale FSE sur six ans au financement d'actions d'insertion professionnelle pour les territoires concernés par la politique de la ville sur l'ensemble du territoire du Val d'Oise. Pour la période 2018-2020, 7 342 285 € dont 1 557 958 € de FSE ont été consacrés à la mise en œuvre de projets relevant du PTIE.

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

4 126 bénéficiaires du RSA ont pu être accompagnés en 2018 (crédits FSE PDI).

485 personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement (crédits FSE AGFE), avec un taux de sorties positives de 30%.

Présentation du Projet

Former, qualifier et placer en emploi des bénéficiaires du RSA, notamment des parents isolés, constitue une des priorités du Conseil départemental qui entend par ce biais développer les qualifications menant à des métiers porteurs d'emplois.

Les secteurs d'activités ciblés en 2018 pour les formations qualifiantes sont :

- Services à la personne
- Restauration collective
- Entreprise industrielle
- Réseaux et télécommunications

Acteurs et partenaires mobilisés

AFPA
AFEC
AGROFORM
SESAME FORMATION
VIE

Chiffres clés : indicateurs de réalisation et de résultats

5 organismes financés pour mettre en œuvre des formations qualifiantes pour un total de 304 650 €.

Nombre de bénéficiaires du RSA concernés : 149

Objectifs opérationnels

Les actions de formation financées dans le cadre du PDI en 2018 :

- 2 formations « Assistant(e) de vie aux familles » – titre de niveau 5
42 bénéficiaires du RSA formés
- 1 formation CAP petite enfance
30 bénéficiaires formés
- 1 formation « Agent de restauration collective »
- titre de niveau 5
15 bénéficiaires du RSA formés
- 1 formation « Conducteur de machine industrielle »
30 bénéficiaires du RSA formés
- 1 formation « Accès à la qualification métier installateur réseaux et communications »
20 bénéficiaires du RSA formés

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Présentation du Projet

La plateforme aéroportuaire de Roissy Charles De Gaulle constitue un des pôles d'emplois les plus importants de l'Île de France. Elle attire de multiples compétences pour servir les projets de développement des entreprises installées sur ce territoire international.

Pour l'accès à l'emploi, les qualifications professionnelles, les compétences linguistiques et la maîtrise des codes de l'entreprise sont des atouts pour se démarquer.

Les populations vivant dans la proximité de la plateforme aéroportuaire connaissent des difficultés sociales et de formation qui entravent l'accès et/ou le retour à l'emploi.

Il s'agit d'accompagner les valdoisiens en renforçant leurs compétences pour ce qui concerne le savoir être en milieu professionnel, pour améliorer le retour à l'emploi.

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du RSA et des jeunes,
- Renforcer l'employabilité des publics en insertion en termes de connaissance de l'entreprise, de savoirs de base, de savoirs être

Les modules proposés par le MEVO pendant l'action « Avenir Etre en Entreprise » de 4 jours sont les suivants :

- Fonctionnement de l'entreprise
- Connaissance de soi
- Comportement en situation de travail
- Développement de la confiance en soi
- Simulation d'entretien d'embauche

Acteurs et partenaires mobilisés

Mouvement des entreprises du Val d'Oise (MEVO)

Département : Direction de la Vie Sociale et Direction du grand Paris Est

Les organismes du PDI

Les entreprises adhérentes au MEVO, en particulier dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration et de la logistique

Chiffres clés en 2018

196 personnes accompagnées sur l'action « avenir être en entreprise » soit 169 cycles courts et 27 cycles longs.

85% des personnes accompagnées sur les actions « avenir être en entreprises » (métiers de l'hôtellerie-restauration et de la logistique) ont repris une activité professionnelle.

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Présentation du Projet

Le Département assure le pilotage et l'évaluation de la politique d'insertion, en s'appuyant sur des outils informatiques mis à disposition des opérateurs du PDI.

Le logiciel EPI « Evaluation de la Politique d'Insertion » développé en 2007 par la DSI permet d'enregistrer les entrées, accompagnements et /sorties des bénéficiaires du RSA suivis par les structures d'insertion qui renseignent ce logiciel.

Le logiciel IODAS développé par GFI est une base de données des bénéficiaires RSA qui perçoivent l'allocation et qui ont signé un contrat.

L'interface entre IODAS et EPI 5 améliore les délais d'orientation et évite la double saisie des noms des bénéficiaires du RSA suivis et également les doublons et erreurs

Dans EPI, il est prévu d'intégrer prochainement l'Accompagnement Global – Pôle emploi et le Service social Départemental

Acteurs et partenaires mobilisés

Les organismes du PDI

CCAS - CAF

Département : Service Insertion, Service Social Départemental,

Chiffres clés en 2018

33 opérateurs du PDI sont concernés

Publics concernés

Bénéficiaires du RSA

Objectifs opérationnels

Améliorer les délais d'orientations vers les opérateurs du PDI

Sécuriser les informations

Chaque structure d'insertion a reçu un tutoriel pour la prise en main des informations.

Un document est spécialement conçu pour les structures dans le cadre du Fonds Social Européen